

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

UNIVERSITE JOSEPH KI- ZERBO

U F R/ S H

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE ET PSYCHOLOGIE
Coordination Programme AGRINOVIA



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



« Apprendre à Innover en Partenariat »

MEMOIRE DE MASTER INTERNATIONAL ET PLURIDISCIPLINAIRE
INNOVATION ET DEVELOPPEMENT EN MILIEU RURAL

Sujet de recherche :

Conseil agricole et transition agroécologique au Burkina Faso.

En vue de l'obtention du diplôme de Master International et Pluridisciplinaire Innovation et Développement en milieu rural (AGRINOVIA)

Présenté par : BARRO Aboudou

Composition du jury

Président du jury : *Dr Jérémie ROUAMBA, Maître de Conférences de géographie
Université Joseph KI-ZERBO*

Membre de jury : *Dr Fanta Reine S. TIETIAMBOU, Maître-Assistant en Agroéconomie,
Botanique et Phytoécologie au Centre Universitaire de Gaoua/Université Nazi BONI*

Directeurs de mémoire

*Dr SODORE Abdoul Azise, Maître de Conférences de géographie
Université Joseph KI-ZERBO*

*Dr KARAMBIRI Souleymane Maître-Assistant en Sociologie
Centre Universitaire de Gaoua/Université Nazi BONI*

Maître de stage

*Dr Patrice DJAMEN NANA, Chercheur en conseil agricole et transition agroécologique
Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)*

Année académique **2023/2024**

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	iii
Abstract	v
Liste des tableaux	viii
Liste des figures	viii
Liste des annexes	viii
INTRODUCTION	1
Chapitre I : Revue de littérature sur le conseil en AE	6
Chapitre II : démarche méthodologique de l'étude	18
CHAPITRE III : RESULTATS ET DISCUSSION	24
CONCLUSION	43
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	x

DEDICACE

- A ma mère Diaka BARRO pour son amour maternel, la cohésion familiale qu'elle nous a toujours inculquée ;
- A mon défunt père Finipi BARRO pour son amour, et ses efforts incommensurables pour notre scolarisation, qui, le processus de ce master a débuté devant lui mais il n'a pas vu la fin. Puisse son âme reposer en paix.
- A mes frères et sœurs pour leur implication sans faille à mon égard.

Ce travail vous est dédié pour vos multiples et multiformes soutiens qui m'ont permis d'être ce que je suis aujourd'hui.

REMERCIEMENTS

« **L'Homme n'est rien sans les Hommes, il vient dans leurs mains et s'en va dans leurs mains** » disait le célèbre écrivain Seydou **BADIAN**.

Inspiré par cette citation, qu'il me soit permis de témoigner par ces lignes que notre travail a bénéficié des apports multiformes et incommensurables provenant de plusieurs personnes et institutions que nous tenons à remercier.

Tout d'abord, je tiens à dire merci à **Professeur NANEMA Jacques**, coordonnateur du programme Agrinovia, programme qui a assuré notre formation pour cette spécialisation en Innovation et Développement en Milieu Rural. A travers lui, je remercie tout le personnel de ce prestigieux programme qui a contribué énormément au renforcement des compétences des cadres de différents pays pour le rayonnement du monde rural.

Je tiens à remercier de tout cœur **Dr Patrice DJAMEN NANA**, mon maître de stage qui, malgré ses multiples occupations a créé un cadre académique rigoureux et convivial pour nous assurer un encadrement de qualité. Sa simplicité, son humilité, sa disponibilité son ouverture d'esprit pour moi, font de lui un modèle d'encadreur par excellence

Qu'il me soit permis aussi de remercier Monsieur **Malamine OUATTARA**, Directeur Exécutif du Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre (RESCAR-AOC) pour m'avoir accueilli pour mon stage dans sa structure et d'y avoir créé les conditions pour son bon déroulement.

Toute ma reconnaissance et ma gratitude vont à l'endroit du **Dr Abdoul Azise SODORE et Dr Souleymane KARAMBIRI**, respectivement mon Directeur et Co-Directeur de mémoire pour l'acceptation de la tutelle scientifique de mon travail mais aussi pour s'être beaucoup investi dans le suivi et l'orientation de mes travaux, de la rédaction du protocole jusqu'au document final.

Ma reconnaissance et mes remerciements à **la grande famille BARRO**, pour les encouragements et soutiens multiformes que j'ai bénéficiés.

Ma reconnaissance et mes remerciements à Monsieur **Edouard ILBOUDO**, Directeur Régionale de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques du Centre-Ouest (DRARAH-COS) pour son accompagnement.

Je n'oublie pas de dire merci à tous ces acteurs (personnel des services techniques du développement rural de la zone de l'étude.) qui se sont prêtés à mes questions lors de la collecte des données. Merci à tous et à toutes.

Ma reconnaissance et mes remerciements à **ma famille** depuis Koudougou pour leur résilience pendant mes multiples déplacements dans le cadre de ce stage à Ouagadougou.

Ma reconnaissance et mes remerciements à mon ami et promotionnaire du primaire, Monsieur **Brahima KONATE**, Responsable Technique de Campusfaso pour son implication effective au dépôt de ma candidature et aux inscriptions pédagogiques.

Je fais une mention spéciale à toute **la 12ème promotion du Master Agrinovia** pour l'esprit de solidarité et de maturité qui a prévalu pendant ces moments passés ensemble.

Enfin à tous ceux dont les noms n'apparaissent pas ici et qui ont d'une manière ou d'une autre concouru à ce travail, je leur exprime ma plus grande reconnaissance.

« **Ce qui puisse nous réunir, dépasse ce qui puisse nous diviser** »

Résumé

Au Burkina Faso, à l'image des pays de l'Afrique sub-saharienne, le conseil agricole a longtemps été dans une approche de promotion de la révolution verte pour atteindre la sécurité alimentaire. Face aux résultats mitigés de cette approche, il y a eu l'intention d'aller vers la promotion de l'agroécologie qui est une approche différente de la révolution verte. Comment le conseil agricole peut-il contribuer à la transition agroécologique ? L'objectif de cette étude est de mettre en évidence les attitudes spécifiques nécessaires aux conseillers agricoles pour la prise en compte de l'agroécologie dans l'offre de service de conseil agricole. La mise en évidence des attitudes s'est faite à travers trois activités essentielles : la revue de littérature, le retour d'expérience des experts en agroécologie et la concertation entre les acteurs de l'agroécologie à travers un webinaire. Cent cinquante (150) conseillers du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques ont été évalués sur ces attitudes dans les régions du centre, du Centre-ouest, du Sud-ouest et des Hauts-Bassins. Huit (08) attitudes spécifiques nécessaires pour le conseiller en agroécologie ont été identifiées. Ce sont : l'écologiste, l'accompagnateur, l'enquêteur, l'analyse-intégrateur, le pro-autonome, le pro-inclusion, le co-innovateur et le compréhensif. A l'issue de l'évaluation de ces attitudes auprès des conseillers agricoles, il ressort que les attitudes « compréhensif » et « accompagnateur » sont acquises tandis que les attitudes « écologiste », « analyse-intégrateur », « co-innovateur », « pro-inclusion », « pro-autonome » et « enquêteur » sont à développer. A l'image des treize (13) principes opérationnels de l'agroécologie, les huit (08) attitudes identifiées peuvent s'avérer nombreux mais toutes importantes et complémentaires. Le conseiller en AE ne doit pas forcément avoir toutes ces attitudes par contre, il doit nécessairement avoir les attitudes clés qui sont : accompagnateur, co-innovateur, compréhensif et écologiste, dans une moindre mesure l'analyse-intégrateur et enquêteur. Pour combler les lacunes et consolider les acquis, le portage de l'agroécologie par les plus hautes autorités est indispensable pour que les engagements pris en matière de développement durable soient accompagnés d'actions concrètes. Aussi, le renforcement des capacités des conseillers agricoles sur la démarche d'appui à l'innovation endogène et leur dotation en moyens logistiques et financiers avec une lettre de mission bien définie sont autant d'actions qui peuvent faciliter leurs interventions sur le terrain.

Mots clés : Agroécologie, Attitudes, Evaluation, Conseiller, Burkina Faso.

Abstract

In Burkina Faso, like the countries of sub-Saharan Africa, agricultural advice has long been in an approach of promoting the green revolution to achieve food security. Faced with the mixed results of this approach, there was the intention to move towards the promotion of agroecology which is a different approach to the green revolution. How can agricultural advice contribute to the agroecological transition? The objective of this study is to highlight the specific attitudes necessary for agricultural advisors to take agroecology into account in the agricultural advisory service offer. The highlighting of attitudes was done through three essential activities: the literature review, the feedback from agroecology experts and the consultation between agroecology stakeholders through a webinar. One hundred and fifty (150) advisors of the Ministry of Agriculture, Animal Resources and Fisheries were assessed on these attitudes in the central, central-west, south-west and Hauts-Bassins regions. Eight (08) specific attitudes necessary for the advisor in agroecology were identified. These are: the ecologist, the accompanist, the investigator, the analysis-integrator, the pro-autonomist, the pro-inclusion, the co -innovator and the understanding. Following the assessment of these attitudes among agricultural advisors, it appears that the attitudes "understanding" and "accompanist" are acquired while the attitudes "ecologist", "analysis-integrator", "co -innovator", "pro-inclusion", "pro-autonomist" and "investigator" are to be developed. Like the thirteen (13) operational principles of agroecology, the eight (08) attitudes identified may be numerous but all important and complementary. The AE advisor does not necessarily have to have all these attitudes, however, he must necessarily have the key attitudes which are: facilitator, co -innovator, understanding and environmentalist, to a lesser extent the analysis-integrator and investigator. To fill the gaps and consolidate the achievements, the support of agroecology by the highest authorities is essential so that the commitments made in terms of sustainable development are accompanied by concrete actions. Also, the strengthening of the capacities of agricultural advisors on the approach of supporting endogenous innovation and their provision of logistical and financial means with a well-defined mission letter are all actions that can facilitate their interventions on the ground.

Keywords: Agroecology, Attitudes, Evaluation, Adviser, Burkina Faso.

Sigles et abréviations

ACF	: Action Contre la Faim
AE	: Agroécologie
ASPH	: Agro-Sylvo-Pastoral et Halieutique
ASPHF	: Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique
CNA	: Chambre Nationale Agriculture
CRA	: Chambres Régionales d'Agriculture
CPF	: Confédération Paysanne du Faso
CNABio	: Conseil National de l'Agriculture Biologique
PNSR II	: Deuxième Programme National du Secteur Rural
EFA	: Exploitations Familiales Agricoles
FAO	: Food and Agricultural Organisation
FEB	: Fédération des Eleveurs du Burkina
FEPAB	: Fédération des Professionnels Agricoles du Faso
FENAFERB	: Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina
FNGN	: Fédération Nationale des Groupements Naam
FNJPAF	: Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso
GFRAS	: Global Forum for Rural Advisory Services /Forum Mondial pour le Conseil Rural
HLPE	: High Level Panel of Experts
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherche Agricole
MARAH	: Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques
OP	: Organisation de Producteurs
ONG	: Organisation Non Gouvernemental
PAFA-4R	Projet d'Appui aux Filières Agricoles dans les régions des Hauts-Bassins, les Cascades, la boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest
PARIIS	Projet d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel
PNDES	: Plan National de Développement Économique et Social
PNDD	: Politique Nationale de Développement Durable (PNDD)
PreCA	Projet de Résilience et de Compétitive Agricole
PRSA	Programme de Résilience des Systèmes Alimentaire au Burkina Faso
PS-PASP	: Politique Sectorielle Production Agro-Sylvo-Pastorale
ACOTAF	: Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique sub-saharienne

SDR	: Stratégie de Développement Rural
SND-AE	: Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie
SNCA	: Système National de Conseil Agricole
SNVACA	: Système National de Vulgarisation et Appui-Conseil Agricole
SVC	: Systèmes Vulgarisation et de Conseil
UNPCB	: Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina
AGRINOVIA	Agriculture Innovation Afrique
BNDT	Base Nationale de Données Topographiques
CEP	Champs Ecoles aux Producteurs
RESCAR-AOC	Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre
UAT	Unité d'Animation Technique
ZAT	Zone d'Appui Technique

Liste des tableaux

TABLEAU 1: ECHANTILLON DE CONSEILLERS AGRICOLES ENQUETES PAR REGION	21
TABLEAU 2: CARACTERISTIQUES PROFESSIONNELLES DES CONSEILLERS AGRICOLES ENQUETES.....	30

Liste des figures

FIGURE 1 : NIVEAU DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE L'AGROECOLOGIE PAR LES SERVICES DE CONSEIL AGRICOLE.	9
FIGURE 2: REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU SYSTEME INTEGRE DE CONSEIL AGRICOLE.....	14
FIGURE 3: CARTE DE LA ZONE D'ETUDE	19
FIGURE 4: VUE PANORAMIQUE DES ATTITUDES SPECIFIQUES POUR LE CONSEILLER EN AGROECOLOGIE	29
FIGURE 5: NIVEAU D'ACQUISITION DE L'ATTITUDE ECOLOGISTE PAR LES CONSEILLERS AGRICOLES.....	31
FIGURE 6: NIVEAU D'ACQUISITION DE L'ATTITUDE ACCOMPAGNATEUR PAR LES CONSEILLERS AGRICOLES.....	32
FIGURE 7: NIVEAU D'ACQUISITION DE L'ATTITUDE ENQUETEUR PAR LES CONSEILLERS AGRICOLES.....	33
FIGURE 8: NIVEAU D'ACQUISITION DE L'ATTITUDE ANALYSE-INTEGRATEUR PAR LES CONSEILLERS AGRICOLES.....	34
FIGURE 9: NIVEAU D'ACQUISITION DE L'ATTITUDE PRO-AUTONOMISTE PAR LES CONSEILLERS AGRICOLES.....	35
FIGURE 10: NIVEAU D'ACQUISITION DE L'ATTITUDE PRO-INCLUSION PAR LES CONSEILLERS AGRICOLES.....	36
FIGURE 11: NIVEAU D'ACQUISITION DE L'ATTITUDE CO-INNOVATEUR PAR LES CONSEILLERS AGRICOLES.....	37
FIGURE 12: NIVEAU D'ACQUISITION DE L'ATTITUDE COMPREHENSIF PAR LES CONSEILLERS AGRICOLES.....	38
FIGURE 13: SYNTHESE DES NIVEAUX D'ACQUISITION DES ATTITUDES.....	39

Liste des annexes

ANNEXE 1: LA DEFINITION ADAPTEE DE CHAQUE PRINCIPE	XV
ANNEXE 2: LISTE DES STRUCTURES IDENTIFIEES POUR LES ENTRETIENS.....	XXI
ANNEXE 3: GUIDE D'ENTRETIEN POUR L'IDENTIFICATION DES ATTITUDES SPECIFIQUES NECESSAIRES AU CONSEILLER AGRICOLE POUR LA PROMOTION DE L'AGROECOLOGIE	XXII
ANNEXE 4: CARACTERISATION DES STRUCTURES ENQUETEES	XXV
ANNEXE 5: OUTIL D'EVALUATION DES ATTITUDES DES CONSEILLERS AGRICOLES POUR LA PROMOTION DE L'AGROECOLOGIE	XXVIII

INTRODUCTION

I. Contexte

Le modèle de développement agricole productiviste répandu à travers le monde a des conséquences désastreuses dans les continents, et particulièrement dans le continent africain qui regorge le plus grand nombre de producteurs aux ressources limitées (Bancé, 2013). Au Burkina Faso, les politiques publiques ont longtemps préconisé le modèle d'intensification agricole de la révolution verte basé sur une forte utilisation d'intrants chimiques de synthèse. Ce modèle a montré ses limites en matière de développement agricole durable. Les systèmes agricoles à forte utilisation d'intrants externes et de ressources sont à l'origine d'une déforestation massive, de pénuries d'eau, d'une perte de biodiversité, d'un épuisement des sols et d'importantes émissions de gaz à effet de serre (FAO, 2018). L'agriculture burkinabè est pratiquée en majorité par des petits producteurs dans un système extensif, très consommateurs des ressources naturelles. Selon une étude de l'INERA effectuée en 2000 sur l'impact environnemental de l'agriculture, environ 24% des terres arables sont fortement dégradées et 31% en moyenne de la pluviosité annuelle est perdue par ruissellement. Ce qui explique que le niveau de fertilité des sols continue de baisser. Ainsi, les conditions de production végétale et animale deviennent de plus en plus fragiles et précaires dont les conséquences sont entre autres, la famine, l'incapacité des populations à se procurer des revenus monétaires et la surexploitation des ressources naturelles renouvelables pour la survie (Bancé, 2013). Le modèle de développement agro-industriel continue à s'étendre, particulièrement là où la productivité marginale d'intrants modernes importés (semences de laboratoire ; fertilisants pétrochimiques, pesticides, etc.) est très haute, comme en Afrique sub-saharienne (Dorin *et al.*, 2013). Il est nécessaire de travailler sur des modèles alternatifs dans un contexte où la population ne cesse d'augmenter et risque de mener à des scénarios catastrophes dans les villes « explosion urbaine ». Dorin *et al.*, (2013) montrent la nécessité de maintenir et développer de petites agricultures familiales intensives et durables qui seront capables de fournir du travail, un mode de vie et une alimentation de qualité à un nombre croissant d'individus. Conscient de cet état de fait, les producteurs burkinabés ont développé des dynamiques dans le secteur de l'agroécologie et de l'agriculture biologique (Coulibaly *et al.*, 2018).

Les services de conseil agricole ont un rôle déterminant dans la mise en route, la conduite, la pérennisation ou la consolidation des transitions agroécologiques. C'est fort de ce constat que nous avons décidé d'investiguer sur le conseil en agroécologie. En effet, le rôle du conseil agricole dans la facilitation des transitions agroécologiques n'est pas attendu uniquement au

niveau de la parcelle ou du troupeau, mais aussi et davantage aux niveaux de l'exploitation agricole, du territoire, des filières (Rigourd et Djamen, 2019). C'est à ces deux derniers niveaux que se trouvent les principaux leviers à actionner pour que l'agroécologie passe du stade d'innovation technique de niche à celui de régime sociotechnique consacrant ainsi l'aboutissement ou la réussite de la transition touchant un plus grand nombre d'acteurs et de consommateurs (Coulibaly *et al.*, 2018). Avec très peu de littérature, nous avons décidé d'apporter notre modeste contribution à la recherche sur le conseil en AE. Il s'agira d'abord de mettre en évidence les attitudes spécifiques nécessaires aux conseillers agricoles pour la prise en compte de l'AE, ensuite proposer des mesures opérationnelles pour faciliter l'acquisition de ces attitudes aux conseillers agricoles. Enfin, l'étude pourra servir aux futurs chercheurs qui s'intéresseront à cette thématique.

II. Problématique de l'étude

2.1. Le conseiller agricole à l'épreuve de la promotion de l'AE

Dans un contexte de redéfinition des politiques agricoles et de pluralité des dispositifs de conseil agricole, les rôles et compétences des conseillers agricoles sont de plus en plus questionnés afin de mieux prendre en compte les défis auxquels sont confrontés les agriculteurs. Les conseillers sont confrontés à une double ordonnance : celle des pouvoirs publics et de la société qui demandent une transition vers des pratiques plus agroécologiques et celle venant des agriculteurs qui peuvent être, pour certains, prêts à explorer des solutions inédites, pour d'autres, réticents ou démunis pour engager un tel changement de pratiques (Duhamel *et al.*, 2021). Les conseillers agricoles ont besoin de nouvelles postures pour contribuer efficacement à relever les nouveaux défis dans le domaine du développement agricole confronté à des contraintes comme la réduction des ressources en eau, la dégradation croissante des sols, les changements climatiques et les incertitudes croissantes (Sulaiman et Davis, 2012). Il est désormais demandé aux conseillers de dépasser la simple vulgarisation et adopter une approche holistique des questions du développement durable (Faure *et al.*, 2009).

Il est donc important qu'un conseiller soit à mesure de bien appréhender sa relation avec les producteurs afin d'identifier précisément les besoins, les connaissances et la motivation des bénéficiaires pour un service donné. Le conseiller doit être en mesure d'aider le bénéficiaire à bien identifier le problème et à produire les solutions appropriées.

2.2.La timide appropriation de l'agroécologie par le conseil agricole

Les connaissances, les compétences mais aussi les qualités relationnelles des conseillers jouent un rôle essentiel dans les performances d'un dispositif de conseil. Les connaissances acquises au cours de la formation initiale et ensuite dans le cadre de l'exercice de son métier, forment la base de l'acquisition des connaissances et compétences du conseiller.

Les études exploratoires conduites par Le projet « *Renforcer le conseil agricole pour accompagner les transitions agroécologiques de l'agriculture familiale en Afrique subsaharienne* » (ACOTAF) en 2021 ont mis en évidence que la sensibilité du conseil agricole à l'AE est globalement très insuffisante. Selon Rigourd et Djamen, (2019), certains des principes opérationnels de l'AE, notamment ceux relatifs aux dimensions techniques (ex. recyclage, diversification, réduction des intrants etc.) sont relativement connus et pris en compte par les conseillers agricoles. D'autres principes de l'AE, notamment ceux qui renvoient aux aspects culturels, sociaux ou économiques sont encore très peu, sinon mal connus et pratiquement pas pris en compte par les services de conseil agricole. En effet, se limitant principalement à de la vulgarisation et au transfert de connaissances, le conseil agricole favorise peu la cocréation de connaissances (un des principes de l'AE), ne valorise pas assez les savoirs paysans et les échanges entre producteurs, se concentre trop sur l'adoption de pratiques plutôt que sur leur adaptation aux contextes locaux. Ensuite, se limitant aux aspects techniques, le conseil Agricole aborde peu les contraintes économiques, sociales, environnementales et organisationnelles. Enfin, se limitant à l'échelle de la parcelle ou du troupeau, il ne permet pas des transformations de plus grande ampleur des systèmes agricoles et alimentaires.

2.3.En quoi les attitudes sont importantes pour le conseiller agricole ?

Le regard que l'on porte sur un sujet, détermine la façon de le traiter. L'attitude du conseiller agricole c'est-à-dire son état psychique déterminé par l'expérience, exerce une influence dynamique sur lui en le préparant à agir d'une manière particulière face à une situation. Cela aide à distinguer les possibilités qui s'offrent à l'individu et lui permet de prendre les mesures nécessaires afin d'exprimer ses propres talents pour aboutir à des résultats. L'attitude du conseiller agricole est très importante dans l'accomplissement de ses missions car elle peut influencer à tout point de vue ses relations avec les producteurs. Le conseiller, en contact direct avec les producteurs ou les exploitations familiales, doit avoir une bonne attitude pour décomplexifier les problèmes vécus par les producteurs, tout en améliorant leur capacité à

innover pour trouver des solutions endogènes durables. L'AE a longtemps été considérée comme une pratique archaïque dont des doutes subsistent sur sa capacité à répondre aux défis du moment en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le conseil agricole était essentiellement orienté sur la promotion de la révolution verte (l'intensification agricole, utilisation des nouvelles technologies, etc). Aujourd'hui, avec les enjeux environnementaux, socio-économiques et démographiques on a assisté à un revirement vers la promotion de l'AE comme alternative.

La promotion de l'AE, pose ainsi aux conseillers agricoles le défi d'un nouvel apprentissage et le changement de comportement. Cependant, il semble que les attitudes clés nécessaires aux conseillers agricoles pour la promotion de l'AE ne sont pas définies. L'identification précise de ces attitudes et l'évaluation des acquis et des lacunes en lien avec ces attitudes spécifiques chez les conseillers agricoles permettrait d'envisager les actions de renforcement des capacités et les arrangements nécessaires au niveau organisationnel dans les dispositifs de conseil agricole pour mieux prendre en compte l'AE. La présente étude s'inscrit dans cette logique pour répondre à ces préoccupations.

2.4. Questions de recherche

La question de recherche centrale de cette étude est la suivante : Comment le conseil agricole peut-il contribuer à la transition agroécologique au Burkina Faso ?

Cette question centrale se subdivise en trois sous-questions :

- quelles sont les attitudes nécessaires aux conseillers agricoles pour accompagner la transition agroécologique ?
- quels sont les goulots d'étranglements qui affectent ces attitudes chez le conseiller agricole ?
- quelles sont les mesures pour faciliter l'acquisition des attitudes nécessaires aux conseillers pour la prise en compte de l'AE ?

2.5. Objectifs et hypothèses

- **Objectifs**

L'objectif général de cette étude est d'analyser la contribution du conseil agricole dans la transition agroécologique au Burkina Faso.

De façon spécifique il s'agit de :

- identifier les attitudes spécifiques nécessaires aux conseillers agricoles pour accompagner la transition agroécologique ;
- évaluer les conseillers agricoles sur les attitudes spécifiques dans l'offre de service de conseil agricole pour la prise en compte de l'AE;
- proposer des mesures pour faciliter l'acquisition des attitudes nécessaires aux conseillers pour la prise en compte de l'AE.

3.2. Hypothèses

■ L'hypothèse centrale

Hypothèse centrale de cette étude est la suivante : le conseil agricole contribue à la transition agroécologique au Burkina Faso.

■ Les hypothèses secondaires

H1 : la transition agroécologique nécessite des attitudes spécifiques pour les conseillers agricoles ;

H2 : il y'a des goulots d'étranglements qui affectent ces attitudes chez le conseiller agricole ;

H3 : il faut des mesures spécifiques pour faciliter l'acquisition des attitudes nécessaires aux conseillers pour la prise en compte de l'AE

Chapitre I : Revue de littérature sur le conseil en agroécologie

La revue de littérature a consisté à explorer les rapports, les articles, les mémoires et divers documents en lien avec la promotion de l'AE, les pratiques AE, les documents stratégiques de développement de l'AE, etc. Pour ce faire, nous avons consulté les ressources documentaires du MARAH, du RESCAR-AOC, Inter-réseau, Terre et Humanisme, etc. et aussi de l'internet.

I. Généralités sur l'agroécologie

1.1. Définition de la transition écologique

Selon Oxfam (2022), La transition écologique est définie comme une évolution vers un nouveau modèle économique et social qui apporte une solution globale et pérenne aux grands enjeux environnementaux de notre siècle et aux menaces qui pèsent sur notre planète. Opérant à tous les niveaux, la transition écologique vise à mettre en place un modèle de développement résilient et durable qui repense nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble. La transition écologique recouvre plusieurs secteurs qui sont : l'agriculture, l'énergie, les transports, l'industrie et l'urbanisme.

1.2. Définition de la transition agroécologique

La transition agroécologique est un processus visant à transformer les systèmes agricoles actuels destructeurs des ressources naturelles pour les rendre plus durables tout en minimisant les actions de dégradation de l'environnement. Elle repose sur les principes de l'AE qui intègrent les pratiques agricoles traditionnelles et des connaissances scientifiques modernes pour créer des systèmes agricoles résilients, économiquement viables et écologiquement sains.

1.3. Définition de l'agroécologie

Si un concept fait couler beaucoup d'encre, c'est bel et bien celui de « l'agroécologie », qui en général désigne l'ensemble des techniques visant à pratiquer une agriculture plus respectueuse de l'environnement, des spécificités écologiques, sociales et culturelles. La définition de ce concept a évolué dans le temps avec divers acteurs.

Miquel A. Altieri (1995), l'AE est une approche éco-systémique du développement agricole qui s'inspire des techniques traditionnelles des paysans pour en tirer des connaissances scientifiques modernes. L'AE affirme aussi l'existence d'une coévolution sociale et écologique ; elle souligne le caractère inséparable des systèmes sociaux et écologiques. Cette approche permet de mettre en œuvre un développement agricole qui exige de maintenir ouvertes un nombre élevé d'options écologiques et culturelles pour l'avenir. Elle aurait moins de

conséquences sociales et écologiques par rapport à une autre approche basée exclusivement sur le modèle agricole dominant (Groupe de Travail Désertification, 2013).

Wezel, Bellon *et al.*, (2009) affirment que : « l'AE n'est définie ni exclusivement par des disciplines scientifiques, ni exclusivement par des mouvements sociaux, ni exclusivement par des pratiques »

Selon les auteurs Scholle, *et al.*, (2015), l'AE est définie comme une agriculture :

- Permettant de reproduire, voire d'améliorer les potentialités productives de l'écosystème cultivé ;
- Largement autonome vis-à-vis des ressources non renouvelables ;
- Produisant une alimentation diversifiée et de qualité ;
- Ne contaminant pas l'environnement et les hommes ;
- Qui contribue à la lutte contre le réchauffement climatique.

La FAO (2018), a défini l'agroécologie comme une approche intégrée qui applique concomitamment des notions et des principes écologiques et sociaux à la conception et à la gestion des systèmes alimentaires et agricoles. En outre, l'AE vise à avoir un environnement sain, une société dans laquelle les gens vivent en harmonie, sont épanouis, un monde où les valeurs sociales sont respectées.

Quant au HLPE (2019), les approches agroécologiques privilégient l'utilisation des processus naturels, limitent le recours à des intrants commerciaux, favorisent les cycles fermés ayant des externalités négatives minimales, soulignent l'importance des connaissances locales et des processus participatifs. Par ailleurs, les approches agroécologiques permettent d'élaborer des savoirs et des pratiques à partir de l'expérience ainsi que des méthodes scientifiques plus conventionnelles, et mettent en avant la nécessité de lutter contre les inégalités sociales. Elles tiennent compte du fait que les systèmes agroalimentaires sont liés aux systèmes socio-écologiques, de la production des aliments à leur consommation, et s'appuient sur une science, des pratiques et un mouvement social, ainsi que sur l'intégration de ces éléments en un seul et même objet, afin de traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition.

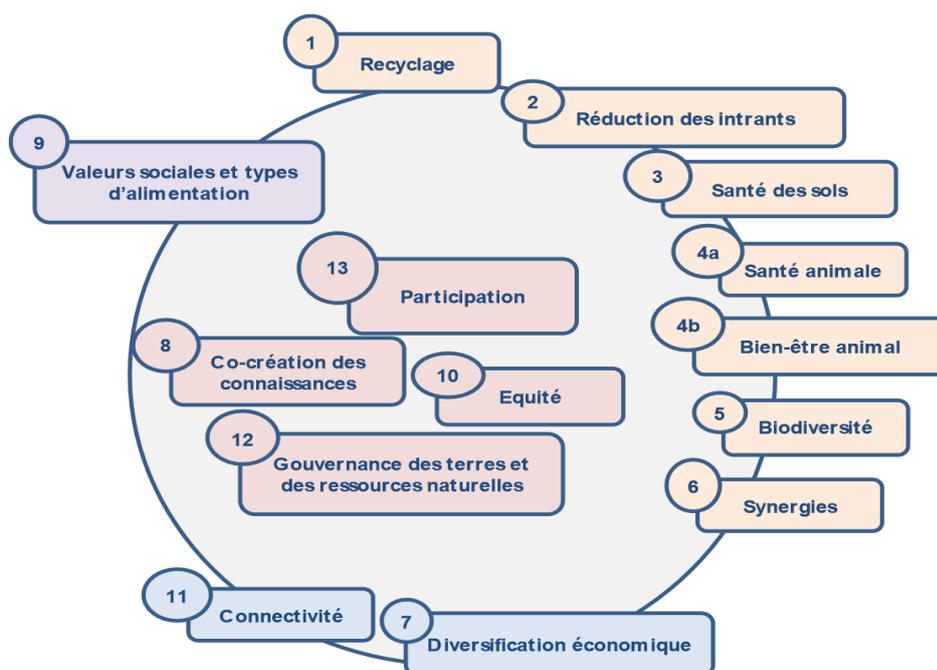
Au Burkina Faso l'AE est diversement comprise, interprétée et appliquée par les acteurs. Selon la Stratégie Nationale de Développement de l'Agro Ecologie, SND-AE (2023) la définition de l'AE adoptée au Burkina Faso est la suivante : « L'AE est l'emploi de principes et de concepts écologiques pour étudier, concevoir et gérer de manière durable des agroécosystèmes. Elle

intègre les dimensions sociales, environnementales et économiques, en vue d'obtenir un système de production intensif et durable. Elle est un type d'agriculture responsable, respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs, qui rationalise l'utilisation des intrants chimiques, s'appuie sur les connaissances locales et scientifiques et valorise les identités culturelles ainsi que les savoirs paysans et des artisans ruraux. En tant que modèle alternatif de développement agricole, elle cherche à promouvoir toutes formes d'agriculture écologique, biologique et équitable dans le but de préserver l'humanité ».

Par ces différentes acceptions, l'AE appelle à un recadrage large des manières de produire qui englobe à la fois les objets et techniques de l'acte de production, sa finalité qui n'est plus seulement productive, et qui invite également à réinterroger les rôles sociaux de l'agriculteur et du conseiller.

1.4. Les principes de l'agroécologie

L'agroécologie se fonde sur un ensemble de principes applicables qui doivent être adaptés aux caractéristiques socioéconomiques et écologiques propres au tissu local par des méthodes participatives. Il existe treize (13) principes opérationnels de l'AE qui ont été élaborés en 2019, à partir des 10 éléments de la FAO (2018), par le groupe d'experts de haut niveau (HLPE) du comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Une classification de la prise en compte de ces 13 principes par le conseil agricole a été faite par le projet ACOTAF (figure N°1)



Légende :

- Principes relativement connus et pris en compte
- Principes très peu ou pas pris en compte
- Principes quasi-absents ou très rarement pris en compte

Source : Rigourd et Djamen (2023)

Figure 1 : Niveau de prise en compte des principes de l'AE par les services de conseil agricole.

Les définitions des principes de l'AE selon HPLE sont toujours comprises différemment par les acteurs du conseil agricole. C'est pourquoi au cours d'un atelier du projet ACOTAF, la définition adaptée de chaque principe au contexte du Burkina Faso a été faite afin d'avoir une compréhension commune et harmonieuse de ces principes. Le tableau en annexe 1 présente les résultats de cette séquence d'explicitation des 13 principes de l'AE.

1.5. Cadre institutionnel et organisationnel de l'agroécologie au Burkina Faso

Au Burkina Faso, il existe une diversité de documents de politique et de planification stratégique dans le domaine agro-sylvo-pastoral mais qui ont une faible sensibilité en termes de prise en compte de l'AE. Ce sont : Plan National de Développement Économique et Social II 2021-2025 (PNDES II, 2021-2025) ; Politique Sectorielle Production Agro-Sylvo-Pastorale (PS-PASP, 2018 – 2025) ; Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) Adopté en

2013 ; Stratégie de Développement Rural (SDR) à l’horizon 2025 ; Deuxième Programme National du Secteur Rural (PNSR II, 2016-2020).

1.5.1. Bref aperçu de l’agroécologie au Burkina Faso

Selon la SND-AE (2023), l’AE est pratiquée au Burkina Faso depuis de nombreuses années par les agriculteurs dans le but d’accroître leur production et de protéger leurs sols de manière durable. Mais c’est à partir des années 1980 que les acteurs de l’AE ont commencé à s’organiser sous la forme d’associations grâce à des formations techniques reçues. Le Président Thomas SANKARA dans sa volonté de supprimer la faim et assurer à son peuple l’autosuffisance alimentaire, avait fait appel à Pierre Rabhi, un écologue Français né en Algérie et faisant parti des pionniers de l’AE. Pour Jean Ziegler, « SANKARA avait beaucoup d’estime pour Rabhi, il disait que c’était un prophète et un visionnaire ». C’est justement pour cette raison que le Président du Conseil National pour la Révolution (CNR) lui avait confié le projet de réformes agraires de son pays lequel projet avait pour fondement l’AE comme politique nationale (Burkina Faso : Sankara, Rabhi et l’AE, Jeune Afrique du 15 Mai 2015, Benjamin Roger).

Même si de façon officielle, c’est Pierre Rabhi qui a introduit l’AE au Burkina Faso, il n’en demeure pas moins que des pratiques agroécologiques étaient pratiquées bien avant l’arrivée de Rabhi par les paysans Burkinabè. A cet effet, nous pouvons citer entre autres l’utilisation du compost, du zaï, des cordons pierreux, et bien d’autres pratiques et techniques agroécologiques. Rabhi va donc développer le centre agroécologique de Gorom-Gorom qui a formé des milliers de paysans et techniciens de 1985 à 1988 (Gross, 2018), cité par KABORE (2020). Progressivement, le nombre de ces associations a augmenté avec l’appui d’ONG nationales et internationales. A la faveur de cette progression, des faîtières et des réseaux se sont créés, contribuant ainsi à une meilleure structuration des acteurs de l’AE. Aujourd’hui, les structures agroécologiques au Burkina Faso sont très nombreuses et diversifiées. De manière spécifique, il y a : (i) des organisations internationales (ONG) qui exécutent des projets et programmes ou qui ont des partenariats avec des associations nationales ou locales, (ii) des organisations nationales et locales (ONG et associations), (iii) des entreprises de production/fournisseurs de bio intrants, (iv) des fabricants d’équipements agricoles, etc. D’après le MARAH (2021) et le Conseil National de l’Agriculture Biologique (CNABio), 300 acteurs actifs dans le domaine de l’AE et de l’agriculture biologique sont recensés. Certains acteurs travaillent dans tous les domaines, tandis que d’autres sont plus spécialisés dans des actions telles que la formation, la recherche, l’appui-conseil, le plaidoyer, le renforcement de capacités, etc. Ce chiffre est loin d’être exhaustif.

1.5.2. Cadre institutionnel de l'agroécologie au Burkina Faso

Selon la SND-AE (2023), malgré l'intérêt et les vertus que revêt l'AE et le nombre élevé de projets d'AE, les pratiques agroécologiques ne font pas encore l'objet d'un encadrement juridique précis au Burkina Faso. On ne trouve pas de textes législatifs et réglementaires traitant spécifiquement de l'AE, ce qui constitue de nos jours une des contraintes majeures pour son développement. Seule la Loi d'orientation agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique de 2015 fixant les grandes orientations du développement durable des activités Agro-Sylvo-Pastoral, Halieutique et Faunique (ASPHF) en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso identifie l'AE comme étant une bonne pratique agricole à promouvoir.

Depuis certain temps, l'AE est portée principalement par le ministère en charge de l'Agriculture à travers la mise en place avec les acteurs du conseil agricole d'un cadre de concertation national sur l'AE au Burkina Faso. Les activités de ce cadre de concertation ont permis d'élaborer une Stratégie Nationale de Développement de l'Agro-Ecologie (SND-AE) qui a été adoptée en 2023 sur une période de cinq (05) ans. D'autres ministères mènent des activités dans le domaine de l'AE : il s'agit des ministères en charge des ressources animales, de l'environnement, de l'eau et de la recherche scientifique et technologique. Sur le plan financier, le Ministère en charge des finances intervient dans la mobilisation des ressources financières intérieures et extérieures.

1.6. Généralités sur le conseil agricole

1.6.1. Clarification de concepts

- Attitude

L'attitude est une disposition, ou réaction psychologique, qui peut être positive, négative ou ambivalente, et extériorisée ou pas, à l'égard de tous sujets ou objets de considération (personnes, groupes, communautés culturelles, ethniques, religieuses ou nationales, situations, idées, animaux, objets, etc.) résultant d'expériences vécues, ou colorées par des influences externes, des opinions ou des préjugés favorables ou défavorables qui porte à agir de telle ou telle manière (Graines de Paix, 2005). En psychologie sociale, l'attitude est essentiellement employée dans le sens d'un état mental et neurophysiologique déterminé par l'expérience et qui exerce une influence dynamique sur l'individu en le préparant à agir d'une manière particulière à un certain nombre d'objets ou d'événements (Allport, 1935) cité par Fabienne (2008). Autrement dit, l'attitude est considérée comme une variable intermédiaire qui prépare l'individu à agir d'une certaine manière à l'égard d'un objet donné. L'idée essentielle de la définition

d'Allport, est que l'attitude est ce qui est supposé être derrière le comportement. Sous cet axe, l'attitude serait une cause du comportement. Elle impliquerait donc une certaine tendance à l'action orientée vers l'objet d'attitude (Fabienne, 2008).

- **Conseil agricole**

Le conseil agricole se définit comme un ensemble des démarches permettant d'apporter un appui aux exploitations agricoles et à leurs organisations (OP, coopératives) de la production (choix des techniques, organisation du travail...) jusqu'à la commercialisation. Le conseil appuie aussi dans la gestion des ressources (naturelles), de l'acquisition et de la maîtrise des savoir-faire et des connaissances (Faure *et al*, 2019). Le conseil agricole aide le producteur à atteindre ses objectifs en lui apportant un regard extérieur sur sa situation et ses possibilités (Chombart de Lauwe *et al.*, 1969). Le Conseil agricole est un processus d'accompagnement méthodologique des exploitants agricoles pour une prise de décisions et la mise en œuvre des décisions prises. Il prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche en dialogue avec le producteur, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années (MAEP, 2021).

- **Le conseiller agricole**

Le conseiller agricole est un professionnel de l'Agriculture qui apporte son expertise technique aux agriculteurs pour les aider à optimiser la gestion de leur exploitation. Il connaît les différentes techniques agronomiques et de gestion, les normes environnementales, le droit rural, la fiscalité ou encore les dernières innovations technologiques.

- **Services de conseil rural**

Les services de conseil rural peuvent être définis comme les différentes activités donnant les informations et les services voulus et demandés par les acteurs du monde rural pour développer eux-mêmes leurs propres capacités techniques, organisationnelles et managériales dans le but d'améliorer leurs conditions de vie (Adolph, 2011). Le conseil est un service immatériel qui permet de formuler des questions, d'identifier des solutions, faciliter la mise en œuvre d'actions et évaluer les résultats (Faure, 2007). C'est un ensemble de prestations que le Conseil agricole est censé offrir aux exploitants agricoles dans le cadre de leurs activités en vue d'accroître et de sécuriser leurs revenus. Selon le (MARA,2023), il s'agit entre autres du conseil technique spécialisé (CTS), du conseil de gestion aux exploitations agricoles (CGEA), du conseil à l'accès aux marchés (CAM), le conseil à l'organisation et à la planification locale (COPL).

- **Dispositif de conseil agricole**

Les services sont fournis au travers d'un dispositif qui peut être défini comme l'ensemble des moyens mobilisés pour atteindre un objectif précis. C'est l'ensemble des ressources et des procédures mobilisées pour réaliser le conseil agricole. Le dispositif comprend les ressources humaines, logistiques et financières, les instances de pilotage, de gouvernance, de capitalisation et de suivi-évaluation, et les savoirs et savoir-faire mobilisés (démarches, outils, etc.). Les relations entre les services peuvent s'analyser en termes de compétition, de coordination ou de coopération et posent des questions, notamment sur les mécanismes de financement et de gouvernance, d'autonomie et d'indicateurs de leur durabilité (Faure, 2007).

- **Système national de conseil agricole (SNCA)**

Selon **Rigourd et Dugué (2019)**, un système national de conseil agricole (SNCA) se définit par l'ensemble des dispositifs de conseil de terrain gérés et mis en œuvre par différents acteurs publics, privés et de la profession agricole auquel s'ajoutent des fonctions support du système (planifier, programmer, coordonner, animer des réseaux d'échanges, suivre, évaluer et capitaliser). Le financement de certains dispositifs de terrain est nécessaire afin d'assurer leur qualité et renouveler le SNCA. Un SNCA est donc une intégration des dispositifs de conseil qui vise l'amélioration des systèmes alimentaires dans une perspective de développement durable.

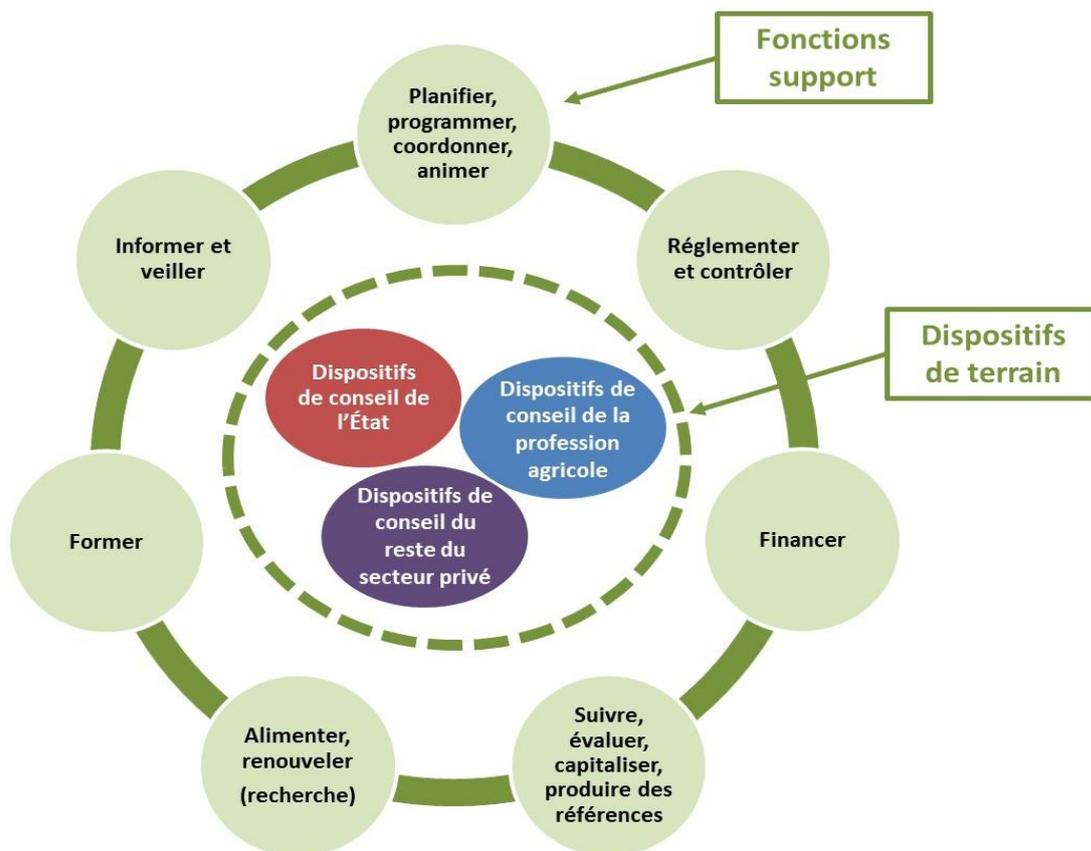


Figure 2: Représentation schématique du système intégré de conseil agricole

Source : Rigourd *et al.*, (2019)

Selon Rigourd et Dugué (2019) cette notion de système de conseil agricole peut s'appliquer au niveau national comme au niveau régional. Elle permet entre autres de repenser le partage des rôles entre l'État, le secteur privé et la profession agricole, en repositionnant l'État sur les activités régaliennes (réglementation, contrôle, etc.), sur ce qui relève de services publics (alphabétisation et conseil de base, recherche, etc.) et sur les zones et populations marginalisées (continuité territoriale et égalité d'accès aux services).

1.6.2. Les principaux dispositifs de conseil agricole au Burkina Faso

Historiquement, au Burkina Faso, le conseil agricole était assuré par l'Etat avant et après les indépendances. Autour des années 1990, suite aux programmes d'ajustement structurels qui ont entraînés le désengagement de l'Etat, il y'a eu une émergence de nouveaux fournisseurs de conseil. Les principaux dispositifs du conseil agricole au Burkina Faso sont :

- les dispositifs de conseil de l'Etat à travers les ministères en charge du développement rural (Agriculture, Elevage et environnement) ;

- les dispositifs de conseil des organisations de profession agricole (les Organisations Paysannes et de leurs faitières) ;
- les dispositifs de conseil du secteur privé (ONG ; les bureaux d'étude).

1.6.3. Les dispositifs de conseil de l'Etat

Selon le rapport du Système National de Vulgarisation et Appui-Conseil Agricole, SNVACA (2010), les services techniques de l'Etat (agriculture, élevage et environnement) assurent la vulgarisation, l'appui conseil, la formation, l'information/sensibilisation et le suivi des producteurs. Les directions les plus impliquées sont celles de la vulgarisation et recherche/développement. Aussi, les services techniques décentralisés des ministères en charge du développement rural sont sollicités par les projets et programmes des ministères concernés, les ONG et les OP à travers des contrats et conventions. Tant il vrai que les activités de vulgarisation et d'appui conseil visent l'atteinte de leurs objectifs à court terme car étant plus soucieux des résultats quantitatifs ; mais il est à noter que les activités sont exécutées indépendamment les unes des autres et d'une manière non coordonnée, chaque partenaire visant ses propres objectifs.

Dans ce contexte, il n'est pas rare de constater que les mêmes thèmes sont dispensés plusieurs fois à la même population cible. On note également que ces partenaires ont parfois des moyens limités dans le temps et interviennent dans des zones circonscrites si bien que ces actions isolées ne peuvent pas impulser un développement global de l'agriculture à l'échelle régionale et/ou nationale.

1.6.4. Les dispositifs de conseil des organisations de profession agricole (les OP et de leur faitières)

L'environnement de la vulgarisation agricole du Burkina Faso a été marqué ces dernières années par une profusion d'organisations de producteurs qui ont conduit à la formation de groupements, d'unions, de fédérations et de confédérations. Plusieurs organisations faitières ont marqué le monde rural burkinabè mais quelques-unes émergent du lot. Il s'agit principalement de :

- La Fédération Nationale des Groupements Naam (FNGN), créée en 1967 et reconnue comme Association en 1978 par récépissé N°123IS/DGI du 01/09/1978, elle est l'une des plus importantes organisations paysannes de l'Afrique de l'Ouest. Elle compte 85 unions réparties dans 11 inter-unions avec 5 260 groupements de base et 653 931 membres. Le Groupement Naam, association de développement de type pré-coopératif, est une transformation qualitative d'une association traditionnelle communautaire de jeunes : le Kombi-Naam ou « pouvoir des

jeunes ». Les groupements Naam sont présents dans 27 provinces sur les 45 que compte le Burkina.

- La Confédération Paysanne du Faso (CPF) a été créée en novembre 2002 et regroupe de nos jours cinq organisations faîtières qui sont : la Fédération Nationale des Femmes Rurales du Burkina (FENAFERB), la Fédération Nationale des Jeunes Professionnels Agricoles du Faso (FNJPAF), la Fédération des Eleveurs du Burkina (FEB), l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) et la Fédération des Professionnels Agricoles du Faso (FEPAB). Les organisations faîtières occupent une place très importante dans l'appui conseil du monde rural et contribuent pour beaucoup à la sécurité alimentaire du pays (SNCACA, 2010).

- l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) dispose d'une équipe technique pluridisciplinaire qui intervient sur le terrain auprès de ses OP dans le cadre de différents programmes. Le programme coton bio par exemple réunit 52 agents dont 35 agents techniques et le programme de Conseil de gestion financière aux Organisations membres en compte 99 pour un total de 151 agents (Coulibaly, 2018).

- Les Chambres d'Agriculture sont investies d'une mission de service public de promotion des intérêts des producteurs du secteur ASPH auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs du développement. La Chambre Nationale Agriculture (CNA) dispose du personnel technique (Gestionnaire financier ; Comptable ; Spécialiste en renforcement des capacités et genre ; Conseiller technique permanent en environnement/changement climatique et communication, Contrôleur interne de gestion) mis à la disposition par les projets. Les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) sont venues parachever l'organisation du monde rural à travers une structure autonome où tous les acteurs s'y retrouvent afin de promouvoir le développement des filières agrosylvopastorales. Elles disposent également du personnel technique qui participe dans le conseil agricole.

Les analyses indiquent que l'une des conditions préalables pour fournir des services aux membres dans les OP est l'existence d'un dispositif technique pouvant être un secrétariat exécutif ou une coordination technique, bref, une équipe technique avec les compétences nécessaires (ONATE, 2012).

1.6.5. Les dispositifs de conseil du secteur privé (ONG ; les bureaux d'étude)

Selon le SNVACA (2010) un nombre important de prestataires assurent le conseil agricole auprès des producteurs et de leurs organisations faîtières. Les principaux acteurs sont :

- les ONG dont les actions sont multiformes selon les objectifs visés. Plusieurs ONG interviennent dans le monde rural à travers des activités couvrant tous les domaines agricoles (renforcement de capacités, appui conseil, accès aux intrants, warrantage, etc.) ;

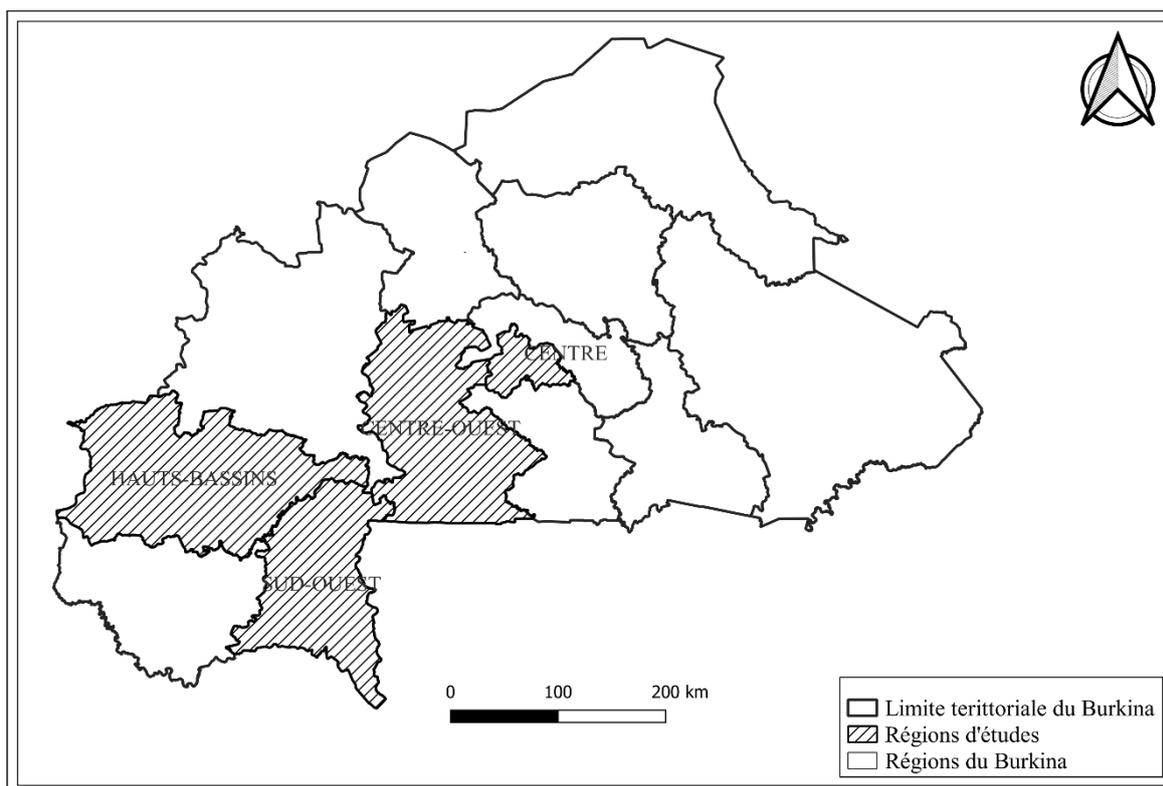
- les bureaux d'études sont impliqués également dans les aspects de formation et réalisations d'études au profit des projets et programmes, des ONG et des organisations de producteurs. Les actions des ONG sont bien souvent localisées dans des zones d'intervention précises et n'ont parfois pas d'impact sur les régions avoisinantes. Les ONG comme les bureaux d'études ont souvent recours aux structures techniques ou aux agents de l'Etat pour la réalisation de leurs activités de vulgarisation et d'appui conseil agricoles.

Chapitre II : démarche méthodologique de l'étude

Le présent chapitre porte sur la justification du choix de la zone d'étude et la description de la méthodologie pour aboutir aux résultats.

I. Zone d'étude

L'étude a été conduite dans quatre (04) régions au Burkina Faso, à savoir : le Centre, le Centre-Ouest, les Hauts-Bassins et le Sud-Ouest (figure 3). Toutes les régions étaient éligibles pour cette étude du fait de l'existence des conseillers agricoles. Toutefois, le contexte sécuritaire actuel du Burkina a entraîné le redéploiement des conseillers agricoles des régions à défi sécuritaire vers ces régions relativement calmes du point de vue sécuritaire qui regorgent un nombre important de conseillers agricoles. Aussi, les responsables de services de conseil que nous avons contactés dans ces régions pour la collecte des données n'ont pas hésités de marquer leur accord pour l'étude. Par ailleurs, ces régions sont pour l'instant relativement stables du point de vue sécuritaire dont les services de conseil agricole sont à accès facile et de nombreux projets (PAFA-4R ; PARIIS ; PReCA, PRAPS ; etc.) et programmes (PRSA-BF) de développement rural y interviennent tout en prenant en compte certains principes de l'AE. Par ailleurs, ces régions ont d'énormes potentialités agrosylvopastorales. Ces principaux facteurs ont justifié le choix de la zone d'étude sans pour autant oublier le temps imparti pour cette étude.



BNDT, 2012

30/04/2024

Auteur : M. Aboudou BARRO

Figure 3: Carte de la zone d'étude

II. Méthodes

Pour l'aboutissement de ce travail, nous avons dans un premier temps fait l'identification des attitudes spécifiques, ensuite l'évaluation de ces attitudes auprès des conseillers agricoles et enfin une proposition des stratégies opérationnelles pour faciliter l'acquisition des attitudes nécessaires aux conseillers en AE. Les paragraphes suivants font la description détaillée de la démarche.

2.1. Identification des attitudes spécifiques

Pour l'identification des attitudes spécifiques, d'abord, nous avons fait une revue de littérature. Elle a consisté à explorer les rapports, les articles, les mémoires et divers documents en lien avec la promotion de l'AE, les pratiques AE, les documents stratégiques de développement de l'AE, etc. Pour ce faire, nous avons consulté les ressources documentaires du MARAH, du RESCAR-AOC, Inter-réseau, Terre et Humanisme, etc. et aussi de l'internet. Cette recherche documentaire nous a permis de mieux organiser les objectifs spécifiques, les hypothèses de notre étude et de discuter les résultats.

Ensuite, le retour d'expérience à travers des entretiens et échanges ouverts avec les responsables des structures intervenant dans le conseil en AE en fonction des principes agroécologiques pris

en compte a été utilisé. Au regard du temps imparti pour cette étude, il était objectivement difficile de visiter de façon exhaustive l'ensemble des structures de production de données relatives à la promotion de l'AE au Burkina Faso. De ce fait, un choix raisonné des structures pour les entretiens a été fait en fonction de la pertinence, de leur positionnement national en termes d'AE et conseil agricole et de leur disponibilité à prendre part aux activités de l'étude. Nous avons eu des entretiens avec onze (11) structures au total. La situation des structures enquêtées se trouve en (annexe 2).

Aussi, la méthode Delphi a été utilisée pour l'identification de ces attitudes. Le choix de cette méthode s'explique par le fait qu'elle a la particularité de poser une série de questions à des experts plusieurs fois de suite pour qu'ils insistent sur leurs avis donnés. Elle a consisté à recueillir de façon anonyme un ensemble de jugements émanant de personnes informées/experts en AE sur ce sujet. L'analyse des discours des personnes interviewées et les avis d'experts ont permis de mettre en évidence des convergences d'opinions et de dégager une typologie d'attitudes nécessaires pour le conseiller dans la transition agroécologique.

Enfin, les attitudes identifiées ont été validées par les membres du groupe de travail sur le conseil en AE lors d'un webinaire international tenu le 17 janvier 2024 qui a connu la participation d'une centaine de personnes dont environ 40% des burkinabè. La prise en compte des observations faites pendant cet atelier a permis de consolider la typologie des attitudes.

2.2. Evaluation des attitudes des conseillers agricoles.

Nous avons fait l'évaluation des attitudes des conseillers agricoles à l'aide d'une grille de notation co-construite avec une échelle allant de 0 à 3.

La grille d'évaluation a été administrée aux conseillers agricoles du public notamment ceux des services techniques du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA). Si l'identification des attitudes a concerné une diversité de structures (public, privés, ONG et OP) intervenant en AE, cela n'a pas été le cas pour l'évaluation des conseillers sur ces attitudes spécifiques sur le terrain. Cela s'explique par le fait que certaines structures (ONG, OP) ne disposent pas de dispositif de conseil agricole décentralisé. Celles qui en disposent, les conseillers agricoles étaient d'accès difficiles pour des raisons que nous ignorons. L'évaluation a donc porté sur les conseillers du public notamment le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques (MARA). La technique d'échantillonnage par choix raisonné a été privilégiée. À cet effet, nous avons tenu compte de toutes les catégories de conseillers agricoles, qui de par leur profil, leur fonction, leur rôle et place dans la hiérarchisation du dispositif d'encadrement, sont des réservoirs d'informations capitales pour

la compréhension des aspects qualitatifs qui sont étudiés. C'est ainsi que nous nous sommes intéressés aux responsables des Unités d'Animation Techniques (UAT), les responsables des Zones d'Appui Techniques (ZAT) et les responsables provinciaux/régionaux en charge de l'Agriculture et des Ressources Animales. Nous nous sommes fixés pour cible deux cents (200) conseillers à enquêter. Il s'agit des enquêtes libres auprès des conseillers qui ont acceptés nous accorder des entretiens dans le cadre de cette étude. A la fin de l'enquête, nous avons pu interviewer cent cinquante-six (156) conseillers agricoles. Après apurement des données, les informations sur cent cinquante (150) enquêtés ont été exploitées.

Tableau 1: Echantillon de conseillers agricoles enquêtés par région

Région	Nombre de Conseillers à enquêter	Nombre de Conseillers enquêtés	Données exploitées
Centre-Ouest	60	46	45
Centre	15	12	09
Hauts-Bassins	50	38	36
Sud-Ouest	75	60	60
Total	200	156	150

Source : Données terrain, 2024

2.3.Mesures pour faciliter l'acquisition des attitudes nécessaires aux conseillers en AE.

Pour atteindre cet objectif spécifique de cette étude, nous avons fait recours à la revue de littérature et au retour d'expérience pendant les entretiens et échanges ouverts avec les responsables des structures intervenant dans le conseil en AE. Aussi, nous sommes inspirés de la stratégie adoptée par ces structures pour combler les éventuelles lacunes de leurs conseillers agricoles pour la prise en compte d'un principe donné. Par ailleurs, nous avons exploité les difficultés et suggestions émises par les conseillers agricoles enquêtés pour formuler des stratégies. Les avis des experts en AE ont été également exploités.

2.4.Collecte des données

La collecte des données s'est déroulée en deux phases : la première phase a porté sur l'identification des attitudes clés nécessaires pour le conseiller en AE et la deuxième phase a porté sur l'évaluation de ces attitudes auprès des conseillers agricoles. Le matériel et outils utilisés ont été essentiellement constitués de :

- un guide d'entretien utilisé pour la collecte de données qualitatives et quantitatives auprès des structures intervenant dans le conseil en AE (Annexe 3) ;

- une grille d'évaluation (Annexe 5) a été utilisée pour la collecte de données qualitatives et quantitatives auprès des conseillers agricoles avec une échelle allant de 0 à 3. Chaque note correspond à une qualification dont le contenu est spécifique aux attitudes identifiées. L'attitude est à construire pour les individus ayant la note zéro (0), elle est en cours d'acquisition pour ceux qui ont la note un (1), elle est à stabiliser pour les individus ayant la note deux (2) enfin, l'attitude est développée pour ceux qui ont la note trois (3).
- un ordinateur muni de logiciels de collecte, de traitements et d'analyse de données (KoBoToolBox, Word et Excel 2021) ;
- une tablette munie de l'application KoBoCollect V2023.2.4 pour l'administration des questionnaires sur le terrain ;

a) Identification des attitudes clés

Avant le démarrage des entretiens, le protocole de recherche ainsi que le guide d'entretien élaborés ont été présentés aux membres du groupe de travail sur le conseil en AE. L'enquête a été conduite auprès des structures qui ont accepté d'être interrogés. Cette enquête a été réalisée dans le mois de novembre 2023.

Les données collectées sont quantitatives et qualitatives.

Les données qualitatives ont porté sur :

- la caractérisation de la structure : Le nom de la structure : Année de création, le siège, le profil de la structure (Ministère, bureaux d'étude, association, groupement de base, union, fédération, confédération, ONG), le nombre de membre, la zone d'intervention ;
- Prise en compte de l'AE par la structure en fonction des principes et profil des conseillers ;
- Identification des attitudes nécessaires aux conseillers pour la promotion de l'AE ;

Les données quantitatives ont porté sur la structuration du dispositif de conseil agricole de la structure.

b) Evaluation des attitudes du conseiller agricole

La première phase des entretiens auprès des responsables des structures qui interviennent en AE, a permis d'identifier une typologie de huit (08) attitudes. Après la validation de ces attitudes, une grille d'évaluation a été conçue pour évaluer les conseillers agricoles sur ces attitudes. Les entretiens ont eu lieu dans les quatre régions auprès des conseillers agricoles qui ont accepté d'être interrogés et favorables à la conduite de cette étude. La collecte des données quantitatives et qualitatives a été conduite sous forme d'enquêtes individuelles et d'entretiens semi-structurés. L'entrevue est un moyen d'accéder au contexte comportemental des gens et de

ce fait, rend accessible aux chercheurs la compréhension du sens de ces comportements (Seidman, 1991). Cette approche a permis de recueillir des informations auprès des conseillers agricoles. Les données ont été collectées à l'aide de l'application KoboCollect du 10 janvier au 10 février 2024.

Les données quantitatives collectées ont porté sur: et qualitatives et ont porté sur :

- le profil des conseillers agricoles
- le niveau d'équipement du conseiller agricole

Les données qualitatives collectées ont porté sur:

- l'évaluation des attitudes du conseillers agricole
- les facteurs qui influencent les attitudes du conseiller agricole
- les recommandations pour la promotion de l'AE

CHAPITRE III : RESULTATS ET DISCUSSION

Le présent chapitre porte sur le fruit de l'aboutissement de la démarche méthodologique de cette étude. Il fait ressortir les principaux résultats obtenus en cohérence avec les objectifs et hypothèses suivi de la discussion de ces résultats.

3.1. RESULTATS DE L'ETUDE

3.1.1. Caractérisation des structures enquêtées

Les structures intervenant dans le conseil en AE qui nous ont accordées un entretien sont de différents types. Selon leurs statuts ils peuvent être classés en quatre (04) types qui sont : les Associations, les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations Paysannes (OP) et Services de l'Etat (annexe 4).

3.1.2. Typologie des attitudes spécifiques nécessaires pour le conseiller en agroécologie

La revue de littérature, le retour d'expérience (enquête auprès des structures intervenant dans le conseil en AE et questionnaire des dispositifs) et des avis des experts en AE nous ont permis d'identifier huit (08) attitudes spécifiques qui sont : l'écologiste, l'accompagnateur, l'enquêteur, l'analyse-intégrateur, le pro-autonome, le pro-inclusif, le co-innovateur et le compréhensif. Ces attitudes sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

3.1.2.1. Compréhensif

Par cette attitude, le conseiller agricole crée un climat de confiance avec les producteurs, il est flexible, indulgent et compréhensif lorsque les producteurs n'arrivent pas à respecter certaines règles de collaboration. Le climat relationnel entre le conseiller et les producteurs doit être empathique, avec du respect mutuel et de l'écoute attentive et active. Le conseiller agricole doit toujours partir du principe que les producteurs ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font, et se mettre à la place de chaque catégorie sociale (vieux ; jeunes ; femmes ; etc.) afin de mieux comprendre sans préjugés leurs difficultés respectives. Il doit respecter les pratiques culturelles et normes sociales. Il doit prendre les mesures nécessaires pour créer et entretenir la cohésion sociale avec les producteurs, afin que ces derniers puissent s'exprimer librement et participer pleinement aux différentes activités du processus d'accompagnement. Le conseiller part de l'analyse des contraintes et des disponibilités des producteurs pour établir un calendrier et programme d'intervention.

3.1.2.2. Accompagnateur

L'attitude « accompagnateur » signifie que le rôle du conseiller est d'accompagner le producteur ou la communauté dans la recherche des solutions à ses difficultés, il n'impose pas de solutions, mais apporte des éventuelles informations complémentaires, un regard extérieur sur les pistes de solutions identifiées par le producteur ou la communauté. Il cherche à comprendre la logique et la rationalité des pratiques des producteurs, et à mobiliser les références et pratiques innovantes. Par cette attitude, le conseiller aide le producteur à vérifier, à travers une évaluation (ex ante) que les solutions développées ne vont pas produire d'externalités négatives sur le fonctionnement (allocation du travail) et la performance (coût de production etc.) de l'exploitation agricole. Au cas échéant, après évaluation (ex post), il cherche avec les producteurs des solutions alternatives ou des mesures pour gérer les contraintes émergentes. La connaissance et la prise en compte de la logique paysanne et des risques auxquels les paysans font face est l'une des conditions nécessaires pour la conception d'un programme pertinent d'accompagnement des producteurs en milieu rural. En effet, pour la promotion de l'AE, il faut une évolution de posture des conseillers en passant de la posture d'encadreur prescripteur de solutions techniques à la posture de facilitateur d'innovation paysanne et de renforcement de compétences des producteurs. L'offre de conseil va au-delà de la vulgarisation et intègre, en fonction de la demande, des activités d'aide à la décision, de renforcement des capacités, d'intermédiation et d'appui à la structuration. Il s'avère donc nécessaire de faire une hybridation de savoirs traditionnels et modernes.

3.1.2.3. Pro-inclusion

Cette attitude stipule que le conseiller agricole doit systématiquement identifier lors de ses interventions les groupes vulnérables et les cadets sociaux, leur accorder une attention particulière et prioritaire et déployer les efforts spécifiques nécessaires pour les aider à améliorer leurs conditions et surtout, mieux participer à la vie économique, sociale et culturelle de leur communauté. Le conseiller agricole doit sensibiliser les responsables et leaders des communautés et les autres groupes sociaux et les accompagner dans la recherche des stratégies pour associer les groupes vulnérables à la prise de décision sur la gestion de la communauté et des ressources locales. L'inclusion « ne laisser personne de côté » est un concept qui est fréquemment utilisé pendant la mise en œuvre des initiatives de développement en faveur des communautés. Un sentiment d'appropriation de la part des populations elles-mêmes leur permet non seulement de veiller à ce que les interventions/innovations reflètent leurs cultures et valeurs, mais également d'assurer leur adoption massive dont leur durabilité. Les décisions à

prendre doivent être consensuelles et faire l'objet de réflexion, d'échange entre toutes les parties prenantes de la communauté. Le conseiller en AE doit s'inscrire dans cette démarche d'expertise collective pour une transformation sociale véritable en lien avec la promotion de l'AE.

3.1.2.4. Pro-autonomiste

L'attitude « pro-autonomiste » désigne que la lutte contre la dépendance ou la vulnérabilité de certains groupes est une priorité du conseil agricole. Il n'y a pas de développement rural durable sans réduction de la vulnérabilité ou de la dépendance. Dans chaque intervention, le conseiller agricole par cette attitude, vérifie l'existence des groupes vulnérables, cherche à comprendre les causes, et travaille pour développer avec les acteurs concernés et d'autres parties prenantes des solutions adaptées. L'un des inconvénients majeurs de la révolution verte est la création de la dépendance des producteurs vis-à-vis des multinationales qui produisent des intrants chimiques/de synthèse et d'autres innovations utilisées dans les exploitations agricoles. Cette dépendance augmente la vulnérabilité des producteurs qui s'endettent généralement pour s'en procurer. Bien qu'au Burkina Faso l'Etat vient en appui à travers des subventions, force est de constater qu'il y'a des insuffisances pour couvrir les besoins des EFA. Le conseiller en AE doit s'inscrire dans une logique de réduction de cette dépendance tout en œuvrant à un changement de paradigme des producteurs. Des synergies et intermédiation sont réalisées avec des initiatives similaires et autres services pouvant contribuer à l'autonomisation des producteurs. Le conseiller agricole sensibilise les communautés et les accompagne dans l'élaboration des stratégies pour lever des verrous sociaux et institutionnels qui maintiennent certains groupes en position de dépendance ou de faiblesse (accès au foncier, crédit, participation à la prise de décision). Des appuis sont apportés pour le développement local, et aux activités des collectivités décentralisées.

3.1.2.5. Enquêteur

L'attitude « enquêteur » voudrait dire que l'identification des causes profondes des problèmes des producteurs ou communautés doit avoir une importance capitale dans la démarche de conseil du conseiller agricole, car les problèmes rencontrés par les producteurs sont généralement plus complexes qu'il n'y paraît. Il y a souvent beaucoup d'interconnexions que le conseiller doit essayer de comprendre, et prendre en compte aussi bien dans le cadre du diagnostic des difficultés que dans la formulation participative des solutions. En AE, l'applicabilité des solutions à un problème varie en fonction des zones. Cette attitude permet au

conseiller agricole d'améliorer la pertinence et l'efficacité du conseil face aux difficultés des producteurs. L'enquête ne doit pas porter uniquement sur l'identification des causes des problèmes, mais aussi sur la vérification des conditions pour l'application des solutions envisagées. Le conseiller en AE doit s'appuyer sur les communautés pour découvrir leurs contraintes de développement et déceler les pistes de solutions qui orientent le choix des interventions dans le conseil agricole.

3.1.2.6. Analyse-Intégrateur

Cette attitude signifie que le conseiller agricole doit systématiquement faire une analyse pluridimensionnelle des problèmes et des solutions dans le cadre de ses interventions. Par cette approche, le conseiller minimise le risque d'échec de ses interventions sur le terrain. Avec cette attitude, chaque fois que nécessaire, le conseiller agricole doit mobiliser autres acteurs dont la contribution complémentaire pourrait être nécessaire à la résolution des difficultés des producteurs. L'AE est une science pluridimensionnelle donc pluridisciplinaires. En effet une approche systémique de la résolution des problèmes vécus par les communautés est d'autant plus importante qu'elle permet de ratisser large afin de prendre en compte toutes les composantes de l'AE. Le conseiller agricole doit faire de l'intermédiation en facilitant les relations entre les producteurs et d'autres acteurs qui peuvent les aider à résoudre leurs difficultés. Une approche globale et la mobilisation raisonnée des acteurs dont les activités sont complémentaires au conseil agricole permettent alors d'améliorer significativement les interventions du conseiller agricole sur le terrain.

3.1.2.7. Ecologiste

L'attitude « écologiste » stipule que face à chaque difficulté rencontrée par les producteurs, le conseiller doit d'abord chercher systématiquement s'il n'existe pas de solutions locales basées sur la nature ou les processus naturels. Par ailleurs, il veille à ce que les solutions développées aient le moins d'effets et d'externalités négatives possibles sur l'environnement et contribuent également à renforcer l'autonomie des producteurs. Les impacts à court ou long terme des technologies agricoles sur l'environnement et les sociétés sont plus importants que le niveau de leur contribution effective à l'amélioration des conditions de vie des communautés. Du point de vue historique, le terme AE désignait alors exclusivement l'application des méthodes de l'écologie aux processus de la recherche agronomique. Progressivement le concept s'étoffe où il débouche sur la notion documentée d'agroécosystème (écosystème modifié par l'activité

humaine à des fins d'exploitation) et sur son application à des objectifs d'agriculture durable. Aujourd'hui, elle se déploie pour appréhender les systèmes alimentaires, dans toutes ses composantes (agricoles, agronomiques, économiques, environnementales, sociales et sociétales). Les actions du conseiller en AE doivent concourir à minimiser les externalités négatives des pratiques dans les agroécosystèmes et de maximiser les externalité positives afin d'avoir des systèmes alimentaires durables et résilients. Les aspects environnementaux et sociaux doivent désormais être intégrés dans les critères d'évaluation des solutions développées pour répondre aux difficultés des producteurs.

3.1.2.8. Co-innovateur

L'attitude « co-innovateur » indique qu'il n'existe pas de solutions toutes faites, et qu'il est absolument indispensable d'impliquer systématiquement le producteur (et d'autres acteurs si nécessaire) dans l'identification précise du problème, la co-construction des solutions, l'évaluation ultérieure de l'efficacité de ces solutions. En effet, le conseil agricole a longtemps été dans une démarche top-down c'est-à-dire une démarche de transfert de technologie où les chercheurs testaient des solutions en station de recherche afin de les mettre à la disposition des techniciens qui procèdent à leur vulgarisation. Les résultats de cette démarche ont été peu concluants. L'AE est une science locale dont les solutions aux problèmes vécus par les producteurs doivent être endogènes et co-construites. L'attitude co-innovateur du conseiller met les paysans au cœur de l'innovation c'est-à-dire se baser sur les savoirs et savoir-faire locaux car les paysans sont dans la plupart des cas, à l'origine des problèmes qu'ils vivent, en même temps ils disposent des pistes de solutions pour y faire face. Les interventions du conseiller en AE doivent aider les communautés à renforcer les réponses qu'ils ont déjà aux préoccupations qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Il doit jouer le rôle de facilitateur dans la démarche d'appui à l'innovation qui est un processus d'apprentissage, d'expérimentation et de formation à la fois, un processus de production de savoirs et de valorisation des connaissances. Les solutions co-construites localement peuvent être meilleures que celles qui sont importées et que le conseiller doit encourager et accompagner les producteurs à expérimenter des solutions à leurs difficultés.



Figure 4: Vue panoramique des attitudes spécifiques pour le conseiller en AE

3.1.3. Evaluation des attitudes des conseillers agricoles

3.1.3.1. Caractéristiques professionnelles des conseillers agricoles

Les caractéristiques professionnelles des conseillers agricoles enquêtés dans les quatre (04) régions de l'étude (le Centre, le Centre-Ouest, le Sud-Ouest et les Hauts-Bassins) sont consignées dans le tableau 2.

Ces conseillers agricoles sont composés de 43,3% d'Agents Techniques, 40,7% de Techniciens Supérieur et de 16,0% de cadre de conception (BAC+5). Ils ont une ancienneté qui varie entre 1 et 25 ans de service avec une moyenne de 8,72 ans. Plus de la moitié des conseillers (66,7%) ont moins de 10 ans d'expérience. Aussi pour le niveau de formation académique, 68,7% des conseillers agricoles ont au moins le baccalauréat.

Plus que la moitié des conseillers (63,8%) ne disposent pas d'engins adéquats pour le service de conseil. Environ 44,3% des conseillers ont affirmé ne pas disposer d'un bureau pour le

conseil agricole et 64,3% ne sont pas dotés en outils informatiques. Plus de la moitié des conseillers (55,2%) n'ont pas reçu une formation en AE. Ceux qui en ont reçu, c'est essentiellement sur les pratiques agroécologiques.

Tableau 2: Caractéristiques professionnelles des conseillers agricoles enquêtés

Caractéristiques	Centre (N=09)	Centre-Ouest (N=45)	Sud-Ouest (N=60)	Hauts-Bassins (N=36)	Total (N=150)
Ancienneté dans le conseil agricole					
[1-5] (%)	33,3	31,1	26,7	33,3	30,0
[6-10] (%)	44,4	24,4	46,7	33,3	36,7
[11-15] (%)	22,2	24,4	20,0	25,0	22,7
[16 ans et plus] (%)	-	20,0	6,7	8,3	10,7
Niveau de formation professionnel					
Agent Technique (%)	33,3	40,0	50,0	38,9	43,3
Technicien Supérieur (%)	44,4	44,4	41,7	33,3	40,7
Cadre Supérieur (%)	22,2	15,6	8,3	27,8	16,0
Niveau de formation académique					
BEPC (%)	55,6	46,7	38,3	24,4	31,3
Baccalauréat (%)	33,3	13,3	45,0	36,1	44,0
Licence (%)	11,1	11,1	10,0	16,7	14,0
Master 2 (%)	55,6	46,7	6,7	16,7	10,7
Disposition d'un bureau					
Oui (%)	66,7	48,9	43,3	63,8	55,7
Non (%)	33,3	51,1	56,7	36,2	44,3
Disposition d'engin pour le conseil agricole					
Oui (%)	22,2	57,7	40,0	25,0	36,2
Non (%)	77,8	42,3	60,0	75,0	63,8
Disposition d'outils informatiques					
Oui (%)	55,6	24,4	26,6	36,1	35,7
Non (%)	44,4	75,6	73,4	63,9	64,3
Bonne définition de l'AE					
Oui (%)	77,8	80,0	75,0	83,3	79,0
Non (%)	22,2	20,0	25,0	16,7	21,0
Formation reçue en AE					
Oui (%)	44,4	40,0	45,0	50,0	44,9
Non (%)	55,6	60,0	55,0	50,0	55,2

Source : données terrain, février 2024

3.1.4. Niveau d'acquisition des attitudes spécifiques par les conseillers agricoles

L'analyse des données de l'enquête a révélé que les conseillers agricoles ont des acquis et des lacunes sur les attitudes identifiées. Conformément au descriptif correspondant à chaque score de la grille d'évaluation, une attitude est acquise pour un conseiller lorsque le score obtenu pour cette attitude est supérieur à un, sinon elle est à développer.

3.1.4.1. Attitude écologiste »

L'enquête a révélé que 54,3% des conseillers agricoles ont des scores qui varient entre 0 et 1 pour l'attitude écologiste (figure 5). L'attitude est à développer chez ces conseillers pour qui, les solutions basées sur les intrants chimiques de synthèse et les progrès scientifiques sont plus efficaces et plus rapides que les solutions basées sur la nature, dont les résultats sont encore très faibles et aléatoires. Pour eux, le plus important c'est la capacité des solutions proposées à améliorer les rendements et les revenus des producteurs. L'attitude est acquise pour (45,7%) des conseillers qui estiment que le recours aux solutions basées sur la nature, peuvent améliorer l'efficacité et la pérennité des solutions reposant sur les intrants externes. Il faut une complémentarité entre les solutions basées sur la nature et celles dites technologiques dans un contexte d'insécurité alimentaire. Si un bon nombre de conseillers ne manifestent pas cette attitude, cela pourrait s'expliquer par les orientations politiques en matière des technologies conventionnelles dans les activités agropastorales. Ainsi, depuis un certain temps au Burkina Faso, les intrants subventionnés sont essentiellement conventionnels. Certes, des initiatives existent pour la promotion de l'AE comme la SND-AE adoptée en 2023, elles se trouvent cependant noyées par l'offensive agropastorale et halieutique qui semble marcher sur les pas de la révolution verte.

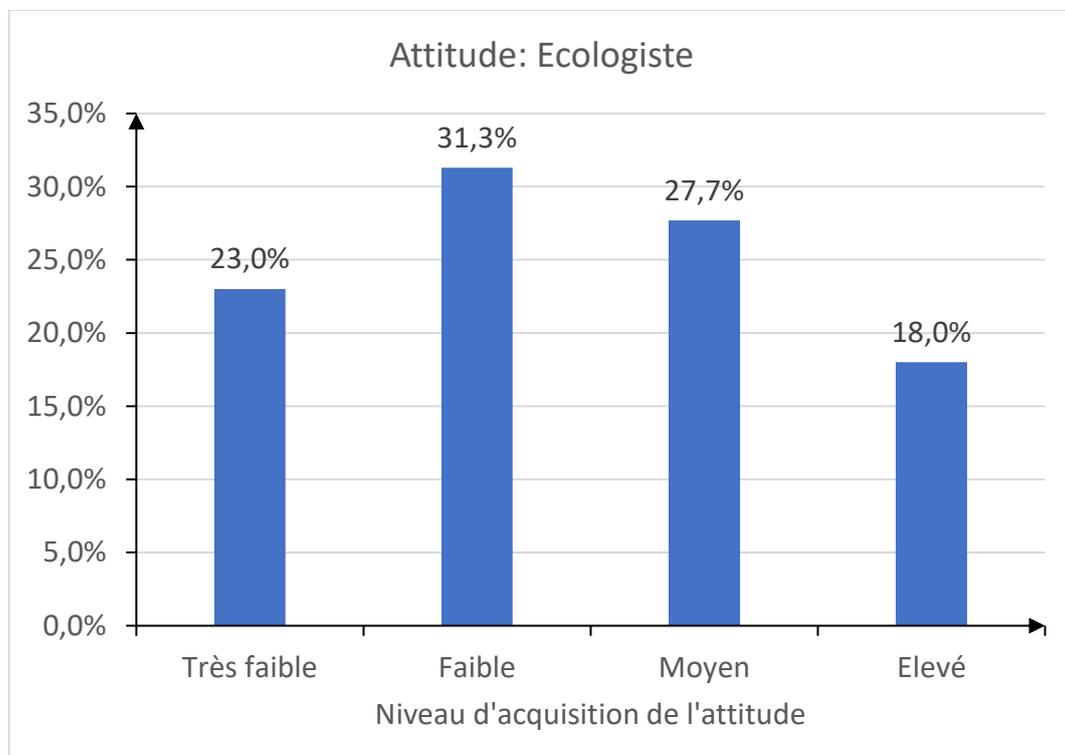


Figure 5: Niveau d'acquisition de l'attitude écologiste par les conseillers agricoles.

3.1.4.2. Attitude « accompagnateur »

Le traitement des données de l'enquête a montré que l'attitude est acquise pour 57% des conseillers agricoles (figure 6) qui estiment que le rôle du conseiller est d'accompagner le producteur dans la recherche des solutions à ses difficultés, il n'impose pas de solution, mais apporte des éventuelles informations complémentaires, un regard extérieur sur les pistes de solutions identifiées par le producteur. Pour ces conseillers, l'offre de conseil agricole va au-delà de la vulgarisation, et intègre dans une certaine mesure les activités de renforcement des capacités, d'aide à la décision et d'appui à la structuration en fonction des cas. Certains conseillers (43%) pour qui, l'attitude est à développer pensent que l'intervention du conseiller agricole doit être centrée sur la diffusion des innovations. Pour eux, c'est au conseiller agricole de prendre l'initiative des propositions de solutions, dont l'adoption est soumise à l'avis des producteurs.

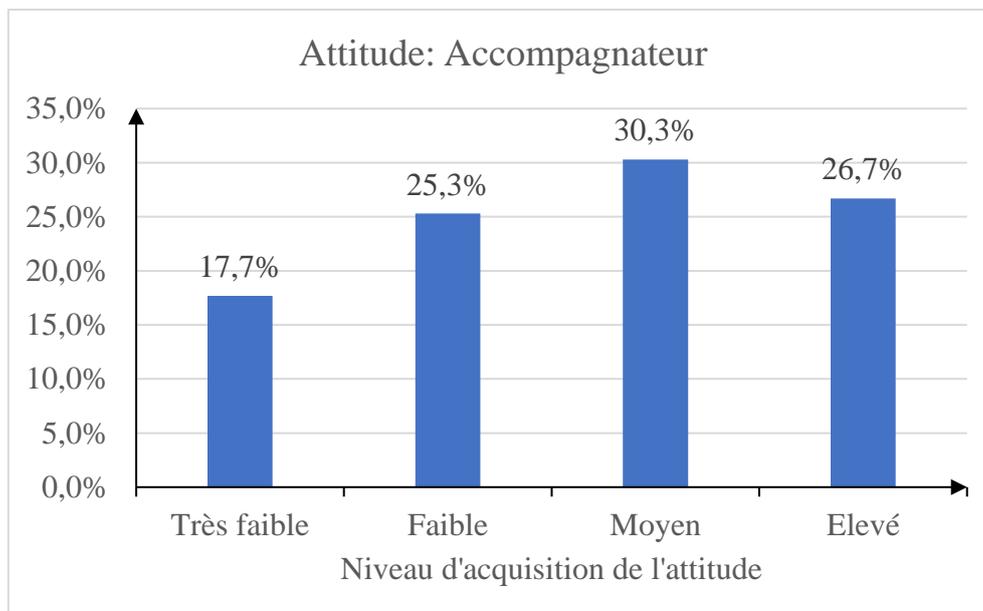


Figure 6: Niveau d'acquisition de l'attitude accompagnateur par les conseillers agricoles.

3.1.4.3. Attitude « enquêteur »

De l'analyse des données de l'enquête, il ressort que l'attitude est acquise chez (51,3%) des conseillers agricoles qui accordent une importance capitale à l'identification des causes profondes des problèmes des producteurs dans la démarche de conseil, car les problèmes rencontrés par les producteurs sont généralement plus complexes qu'il n'y paraît. Ils pensent que le diagnostic des difficultés ainsi que la formulation participative des solutions doivent être une priorité pour le conseiller en AE. D'autres conseillers (48,7%) pour qui l'attitude est à développer pensent que l'identification des causes profondes des problèmes et des conditions

d'application des solutions n'est pas nécessaire, elle doit intervenir uniquement lorsqu'on se rend compte que les solutions initialement proposées ne marchent pas.

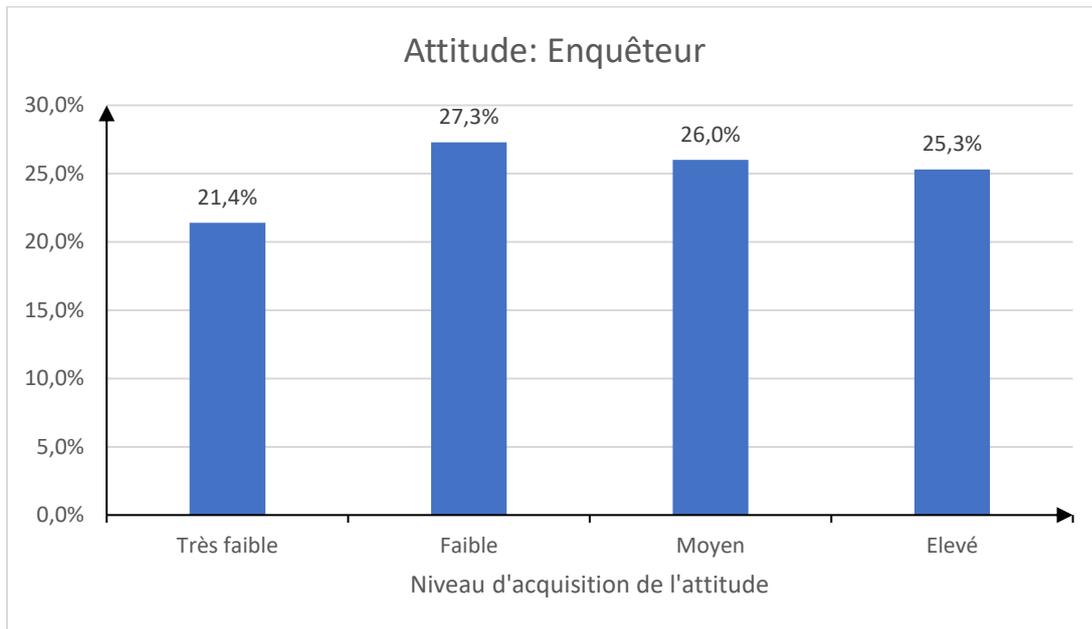


Figure 7: Niveau d'acquisition de l'attitude enquêteur par les conseillers agricoles.

3.1.4.4. Attitude « Analyste-intégrateur »

L'étude a révélé les tendances suivantes par rapport à cette attitude analyste-intégrateur. La tendance du niveau d'acquisition est de très faible à faible chez environ 61,3% des enquêtés qui ont affirmé qu'il n'est pas du rôle du conseiller agricole de faire de l'intermédiation en facilitant les relations entre les producteurs et d'autres acteurs qui peuvent apporter un appui complémentaire dans la résolution des problèmes traités par le conseil agricole. Ils trouvent une telle approche lourde et doit être mobilisée uniquement au cas par cas. C'est notamment le cas des projets spécifiques qui imposent une telle démarche intégrée et fournissent des moyens nécessaires pour la mise en œuvre. L'attitude est acquise chez (38,7%) des conseillers agricoles. Pour eux, une approche globale et la mobilisation raisonnée des acteurs dont les activités sont complémentaires au conseil agricole permettent d'améliorer significativement la qualité et l'impact des interventions du conseil agricole. Cette approche systémique de la résolution des problèmes vécus par les communautés est importante d'autant plus qu'elle permet de ratisser large afin de prendre en compte toutes les composantes. Les interventions pour le développement rural ont longtemps été sectorielles du fait de l'existence des ministères sectoriels (agriculture ; ressources animales ; environnement ; eau et développement local). Il y'a une insuffisance de synergie d'actions entre ces ministères qui débouche souvent sur des conflits d'intérêt entre les acteurs. Aussi, L'approche diffusionniste de conseil agricole n'a pas

amenés le conseiller agricole à conduire un raisonnement systémique qui est complexe. L'approche systémique implique d'étudier les conséquences sur l'ensemble de l'exploitation de chaque proposition de changements techniques et économiques.

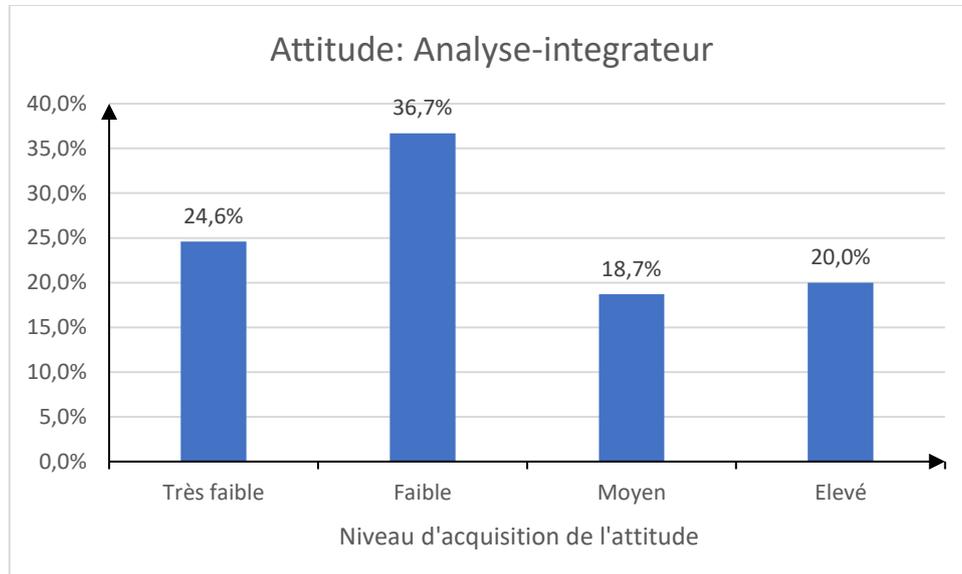


Figure 8: Niveau d'acquisition de l'attitude analyse-intégrateur par les conseillers agricoles.

3.1.4.5. Attitude « Pro-autonomisation »

Pour l'attitude « pro-autonomisation », la tendance du niveau d'acquisition est de faible à moyen. La figure suivante montre que 50,7% des conseillers enquêtés pensent que l'autonomisation des groupes vulnérables ne constitue pas un objectif prioritaire pour le conseiller agricole. Ils pensent qu'il n'est pas du rôle du conseiller agricole de chercher à s'attaquer aux causes structurelles macro (causes sociales, institutionnelles, économiques etc.) qui sont à l'origine ou renforcent la dépendance ou de la vulnérabilité de certains groupes sociaux. Ils indiquent que le ciblage des groupes vulnérables intervient uniquement dans le cadre des projets spécifiques qui demandent d'accorder une attention particulière envers ces groupes. L'attitude est à développer chez ces conseillers. Par ailleurs, l'attitude est acquise chez environ (49,3%) des conseillers pour qui, il est important de toujours vérifier l'existence des groupes de vulnérables et d'entreprendre des activités spécifiques pour améliorer les conditions de vie car il n'y a pas de développement rural durable sans réduction de la vulnérabilité ou de la dépendance.

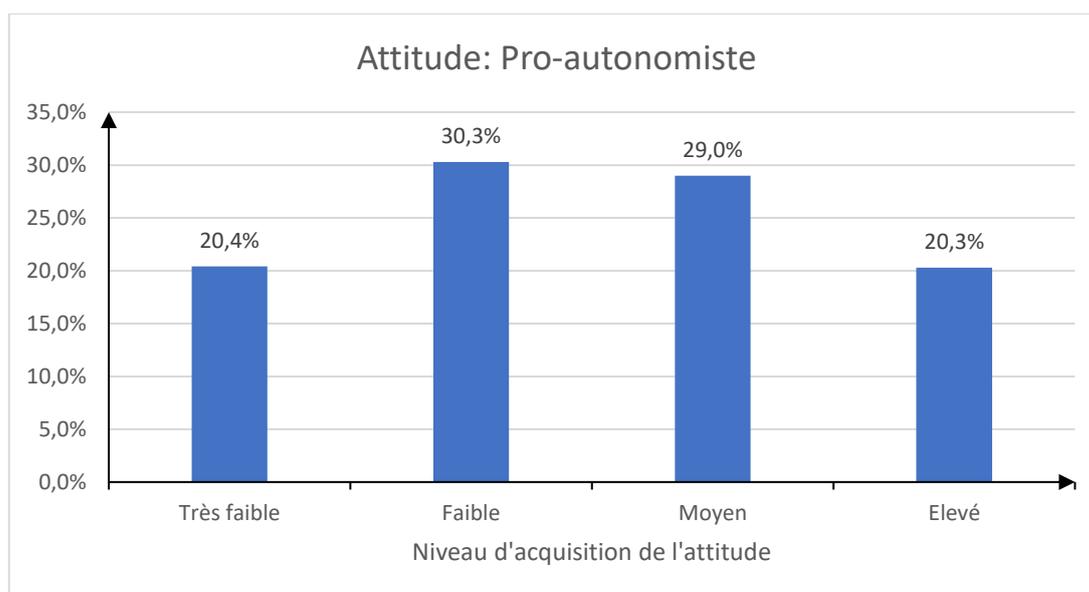


Figure 9: Niveau d'acquisition de l'attitude pro-autonomiste par les conseillers agricoles.

3.1.4.6. Attitude « Pro-inclusion »

La figure suivante montre que le niveau d'acquisition de l'attitude « pro-inclusion » est de faible à moyen. Elle est à construire chez 52% des conseillers pour qui, il faut travailler prioritairement avec les producteurs les plus dynamiques, nantis, plus perméables aux innovations scientifiques et aux conseils qu'on leur fournit pour atteindre les objectifs de production. Selon ces conseillers, les groupes vulnérables sont pris en compte uniquement lorsque cela est formellement demandé par le bailleur qui finance les services de conseil. Toutefois, l'attitude est acquise chez 48% des conseillers qui estiment qu'il faut identifier systématiquement les groupes vulnérables et les cadets sociaux, leur accorder une attention particulière et déployer les efforts spécifiques nécessaires pour les aider à améliorer leurs conditions et surtout, mieux participer à la vie économique, sociale et culturelle de leur communauté.

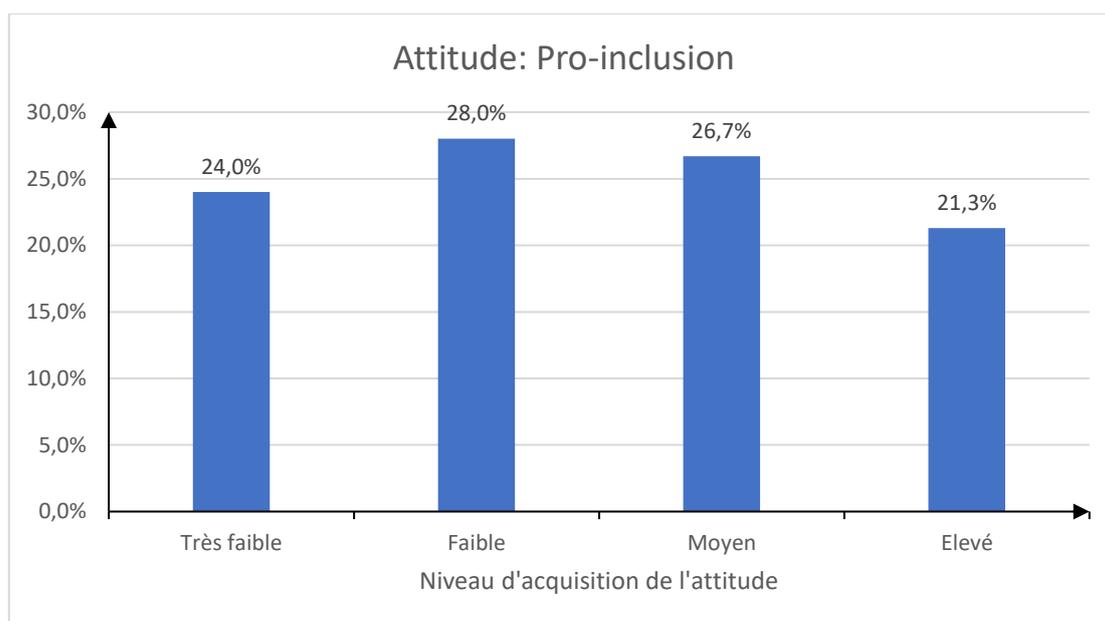


Figure 10: Niveau d'acquisition de l'attitude pro-inclusion par les conseillers agricoles.

3.1.4.7. Attitude « Co-innovateur »

A l'issu des enquêtes, le niveau d'acquisition de l'attitude co-innovateur a une tendance très faible à faible. En effet, l'attitude est à développer chez 61,4% des conseillers qui pensent que c'est principalement au conseiller d'identifier les difficultés rencontrées et de proposer les solutions. Pour eux, il est prudent de promouvoir uniquement les innovations produites par la recherche agricole sans risquer les sanctions de la hiérarchie. Cependant, cette attitude est acquise chez 38,6% des conseillers qui sont convaincu qu'il est important de conduire des processus de co-création des connaissances car il n'existe pas de solutions toutes faites, et qu'il est absolument indispensable d'impliquer systématiquement le producteur (et d'autres acteurs si nécessaire) dans l'identification précise du problème, la co-construction des solutions, l'évaluation ultérieure de l'efficacité de ces solutions. Les solutions co-construites localement sont généralement meilleures que celles qui sont importées. Ce résultat pourrait s'expliquer par le fait que l'activité de co-innovation par les conseillers (ceux de l'agriculture) porte essentiellement sur la conduite des Champs Ecoles aux Producteurs (CEP) qui se limite à l'échelle de la parcelle. Aussi, la complexité de la démarche d'appui à l'innovation endogène peut être une autre explication. Cette démarche est chronophage et demande une mobilisation des ressources impliquant ainsi une plus grande autonomie financière et intellectuelle des dispositifs de conseil Agricole. Par ailleurs, la co-innovation est sous l'emprise des impondérables socio-culturelles, économiques et institutionnelles.

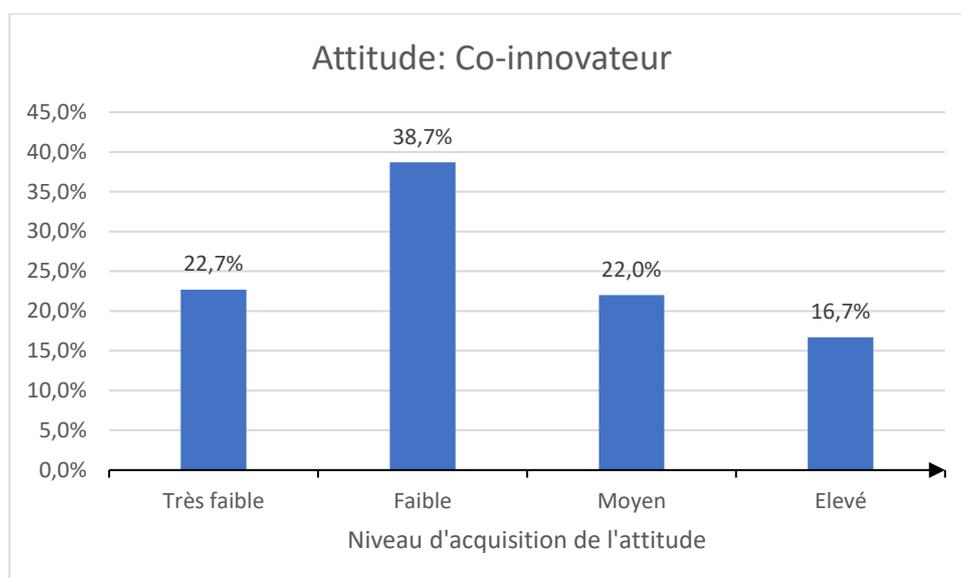


Figure 11: Niveau d'acquisition de l'attitude co-innovateur par les conseillers agricoles.

3.1.4.8. Attitude Compréhensif

De la figure 12, il ressort que l'attitude « compréhensif » est à stabiliser chez 46% des conseillers enquêtés qui pensent que le conseiller agricole doit certes créer un climat de confiance avec les producteurs, puis être indulgent et compréhensif mais les producteurs doivent aussi faire l'effort de respecter certaines règles de collaboration avec le conseiller agricole notamment le respect de son calendrier et programme d'intervention. Pour la majorité (50,7%) chez qui l'attitude est acquise, le climat relationnel doit être empathique, avec du respect mutuel et de l'écoute attentive et active. Le conseiller agricole doit toujours partir du principe que les producteurs ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font, et se mettre à la place de chaque catégorie sociale (vieux ; jeunes ; femmes ; etc.) afin de mieux comprendre sans préjugés leurs difficultés respectives. Ce résultat pourrait s'expliquer par leurs caractères personnels ou leurs expériences professionnelles. Aussi, la sensibilisation, la formation et les conseils avisés des aînés de la profession sur le climat relationnel entre conseiller et producteur pourraient être une autre explication.

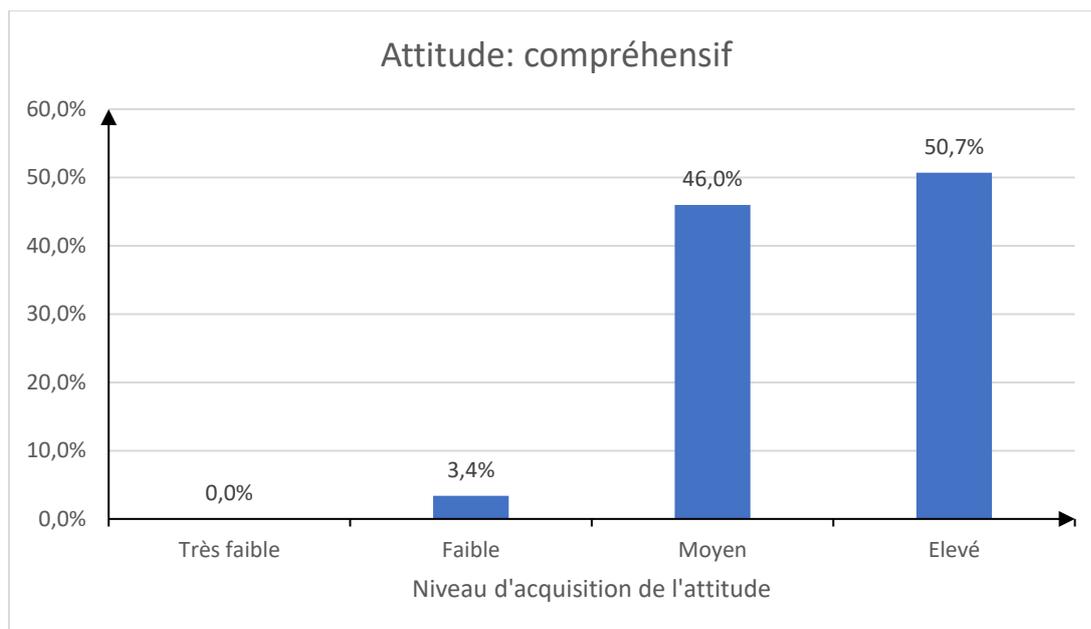


Figure 12: Niveau d'acquisition de l'attitude compréhensif par les conseillers agricoles.

A l'issu de l'évaluation de ces attitudes auprès des conseillers agricoles, il ressort que les attitudes « compréhensif » et « accompagnateur » sont les plus acquises respectivement chez (96,7%) et (57%) des conseillers enquêtés tandis que les attitudes « écologiste », « analyse-intégrateur » et « co-innovateur » sont à développer respectivement chez (54,3%), (61,3%) et (61,4%) des conseillers. Sur les attitudes « pro-inclusion », « pro-autonomiste » et « enquêteur » les conseillers enquêtés ont des niveaux d'acquisition similaire. Ces attitudes sont à développer presque chez la moitié des conseillers. Au vu de ces résultats d'évaluation, nous pouvons dire que la prise en compte des principes opérationnels de l'AE dans l'offre de service des conseillers agricole exige l'acquisition de ces attitudes spécifiques.

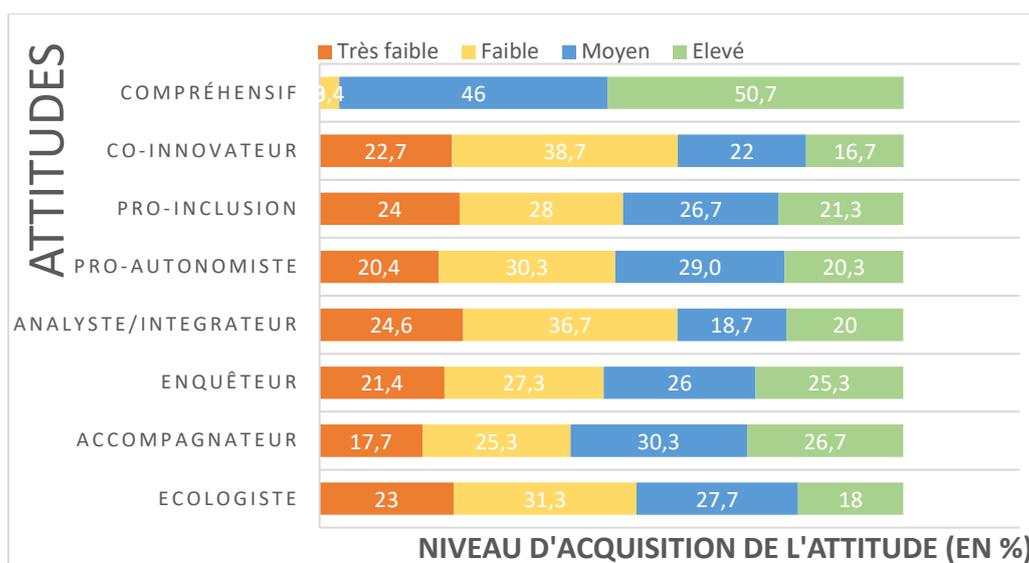


Figure 13: Synthèse des niveaux d'acquisition des attitudes.

La diversité de réactions des conseillers agricoles pour toutes les attitudes pourrait être liées à leurs profils, l'ancienneté, l'expérience personnelle et bien d'autres facteurs. Ainsi, les attitudes co-innovateur, analyse-intégrateur et enquêteur sont à développer pour la majorité des conseillers du fait de leur complexité dont l'expression nécessite des moyens et des compétences spécifiques pour le conseiller. Quant aux attitudes pro-autonomiste, pro-inclusion et écologiste, elles sont à stabiliser pour la majorité des conseillers enquêtés certainement du fait des vellétés d'actions spécifiques pour la promotion de ces attitudes entreprises par l'Etat et ses partenaires depuis un certain temps. Par ailleurs, les attitudes compréhensif et accompagnateur sont acquises pour la grande majorité des conseillers enquêtés. Cela s'expliquerait par leur vécue ou des sensibilisations qu'ils auraient reçues dans les centres de formation ou par leurs pairs.

3.2. DISCUSSION DES RESULTATS

La discussion porte sur l'analyse critique des principaux résultats obtenus de cette étude. Il s'agit d'expliquer les résultats tout en faisant une interprétation scientifique.

- **la spécificité des attitudes identifiées pour accompagner la transition agroécologique**

Les résultats d'évaluation des conseillers agricoles sur la typologie des attitudes identifiées montrent que les attitudes « accompagnateur » et « compréhensif » sont développées respectivement chez 57% et 96,7% des conseillers enquêtés. Cela s'explique par le fait que ces attitudes dites classiques, constituent le fondement même de la profession de conseiller agricole qui travaille généralement dans un environnement multiculturel avec une diversité de couches

sociales. Pour que le conseil en AE se développe il faut que les attitudes classiques soient acquises. 50.7% des conseillers évalués estiment que « Le climat relationnel doit être empathique, avec du respect mutuel et de l'écoute attentive et active. Le conseiller agricole doit toujours partir du principe que les producteurs ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font, et se mettre à la place de chaque catégorie sociale (vieux ; jeunes ; femmes ; etc.) afin de mieux comprendre sans préjugés leurs difficultés respectives. Il doit respecter les pratiques culturelles et normes sociales. Il doit prendre les mesures nécessaires pour créer et entretenir un climat de confiance avec les producteurs, afin que ces derniers puissent s'exprimer librement et participer pleinement aux différentes activités du processus d'accompagnement. Le conseiller part de l'analyse des contraintes et des disponibilités des producteurs pour établir un calendrier et programme d'intervention » cela est soutenu par les auteurs (Faure et *al.*, 2015) selon qui, la nature de l'interaction entre conseiller et producteur oriente le processus de décision du producteur. Dans le même ordre d'idée, les auteurs (Triomphe et *al.*, 2019) déclarent qu'un climat relationnel empathique, avec du respect mutuel et de l'écoute attentive entre les acteurs à différentes échelles, permettrait au conseiller de mieux gérer les problèmes et enjeux complexes difficiles à aborder autrement, comme la production et la transformation durables, l'accès sûr et équitable aux (nouveaux) marchés, le changement climatique, la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, entre autres.

Les attitudes « enquêteur » et « analyse-intégrateur » sont un peu spécifiques au conseil en AE. Les résultats montrent que ces attitudes sont développées respectivement chez 25,3 % et 20% des conseillers enquêtés. Cela s'explique par le fait que dans le conseil classique, l'identification des causes profondes des problèmes et des conditions d'application des solutions est généralement portée par le niveau central ou un consultant avec une faible implication du conseiller à la base. Le conseiller en AE doit posséder des notions en sciences sociales, et maîtriser des outils nécessaires à toute évaluation participative systémique, tels que la facilitation d'ateliers multi-acteurs ou de focus groupes, ou la conception et la réalisation d'entretiens compréhensifs de type semi-directif. La spécificité de l'attitude « analyse-intégrateur » s'explique par le fait que l'approche systémique de la résolution des problèmes vécus par les communautés est importante en AE. Ce qui permet au conseiller de minimiser le risque d'échec de ses interventions en impliquant tous les autres acteurs nécessaires.

Les attitudes « pro-autonomisation », « pro-inclusion », « co-innovateur » et « écologiste » sont des attitudes qui sont spécifiques au conseil en AE. Les résultats montrent que le taux des conseillers qui ont ces attitudes développées varie entre 16,7% et 21,3%. Prendre en compte les groupes vulnérables dans les activités de conseil agricole et agir pour leur autonomisation

doit être une priorité pour le conseiller en AE. En effet, le conseil agricole doit se donner comme défi « personne ne soit laisser de côté » pour une réelle transformation de nos systèmes alimentaires afin de les rendre plus efficaces, plus inclusifs, plus durables et plus résilients pour une amélioration de la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie des ménages. Ces résultats sont soutenus par les auteurs Broutin *et al.*, (2019) selon qui, à l'échelles d'exploitation, le conseil doit porter sur toute l'Exploitation Familiale et prendre en compte les apports et besoins de chaque membre (hommes et femmes), mais aussi les jeunes garçons et filles pour répondre aux enjeux du moment sur la prise en compte des groupes vulnérables dans toutes les sphères du développement socio-économique. L'attitude « co-innovateur » est spécifique au conseil en AE d'autant plus qu'elle est directement liée à la co-création de connaissances qui un principe très important de l'AE. Les résultats montrent que cette attitude est faible chez 38,7% des conseillers qui estiment que « La co-création des connaissances peut être utile, mais elle est rarement nécessaire et ne fait pas partie des activités prioritaires du conseiller agricole. Le conseiller agricole peut entreprendre des activités de co-création des connaissances, mais uniquement avec les producteurs les plus performants et les plus dynamiques (producteurs modèles) ». Cela s'explique par le fait que la co-innovation est sous l'emprise des impondérables socio-culturelles, économiques et institutionnelles. Ce résultat est soutenu par les auteurs (Triomphe *et al.*, 2016), les innovations se développent par ailleurs sous l'influence de facteurs externes et internes eux-mêmes changeants : disponibilité de ressources, changements ou crises dans l'environnement externe, arrivée et départ d'individus et acteurs cruciaux, conflits, etc... L'attitude « écologiste » chapeaute toutes les autres attitudes identifiées d'autant plus qu'elle doit être le fil conducteur du conseiller en AE.

- les attitudes clés pour la prise en compte de l'AE dans le conseil agricole.

Pour relever les défis techniques, socio-économiques et politiques de la promotion de l'AE, le renforcement de la posture des conseillers agricoles à travers l'acquisition des attitudes identifiées peut beaucoup contribuer. A l'image des treize (13) principes opérationnels de l'AE, les huit (08) attitudes identifiées peuvent s'avérer nombreux mais toutes importantes et complémentaires. Le conseiller en AE ne doit pas forcément avoir toutes ces attitudes par contre, il doit nécessairement avoir les attitudes clés qui sont : accompagnateur, co-innovateur, compréhensif et écologiste, dans une moindre mesure l'analyse-intégrateur et enquêteur. Ces attitudes clés sont fondamentales pour accompagner la transition agroécologique. L'attitude « écologiste » permet au conseiller en AE de développer l'écologie autour de lui tout en utilisant les solutions endogènes basées sur la nature pour résoudre les difficultés rencontrées par les producteurs. Ce qui a pour finalité l'amélioration des conditions de vie des producteurs. Il faut

cependant aller vers une spécialisation des conseillers pour mieux aborder les aspects d'inclusion et d'autonomisation qui sont très complexes. Dans les dispositifs de conseil agricole, les OP et les ONG sont beaucoup avancés dans la promotion des pratiques agroécologiques et les aspects sociaux de l'AE. Ces dispositifs peuvent facilement avoir des conseillers spécialistes en leur sein qui peuvent partager leurs expériences avec les dispositifs publics de conseil agricole.

Dans les dispositifs de promotion de l'AE, tous les conseillers doivent être sensibilisés sur l'AE mais il faut nécessairement une spécialisation des conseillers en AE pour une meilleure prise en compte des principes opérationnels de l'AE. Il est nécessaire qu'une vision politique soit explicitement exprimée à travers des programmes stratégiques ou sectoriels et des projets qui la portent pour accompagner les transitions agroécologiques.

CONCLUSION

La présente étude réalisée visait à analyser la contribution du conseil agricole dans la transition agroécologique. La méthodologie mixte (qualitative et quantitative) intégrant une approche participative, a permis de mettre en évidence des attitudes spécifiques nécessaires pour le conseiller agricole qui sont au nombre de huit (08) et interdépendantes pour la prise en compte de l'AE dans le conseil agricole. Ce qui traduit la nature systémique de l'AE et la nécessité de rendre le conseiller opérationnel. On peut donc affirmer que la première hypothèse qui stipule que « *la transition agroécologique nécessite des attitudes spécifiques pour les conseillers agricoles* ». À l'issue de l'évaluation de ces attitudes auprès des conseillers agricoles il apparaît que le conseiller agricole doit être un bon technicien mais aussi militant en faveur de l'AE et ses implications. Ainsi, les attitudes co-innovateur, analyse-intégrateur et enquêteur sont à développer pour la majorité des conseillers du fait de leur complexité dont l'expression nécessite des moyens et des compétences spécifiques pour le conseiller. Quant aux attitudes pro-autonome, pro-inclusion et écologiste, elles sont à stabiliser pour la majorité des conseillers enquêtés certainement du fait des velléités d'actions spécifiques pour la promotion de ces attitudes entreprises par l'Etat et ses partenaires depuis un certain temps. Par ailleurs, les attitudes compréhensif et accompagnateur sont acquises pour la grande majorité des conseillers enquêtés. La deuxième hypothèse stipulant que « *il y'a des goulots d'étranglements qui affectent ces attitudes chez le conseiller agricole* » est donc vérifiée.

L'analyse des données collectées auprès des structures intervenant dans le conseil en AE, les avis des experts et l'exploitation des difficultés et suggestions émises par les conseillers agricoles enquêtés ont été exploités pour la formulation des mesures suivantes pour faciliter l'acquisition des attitudes nécessaires aux conseillers pour la promotion de l'AE.

Dans l'immédiat, il faut :

- une appropriation de ces attitudes par tous les ministères de développement rural et les structures (projets, ONG, programmes, associations et OP) intervenant dans le conseil agricole afin de servir de ces attitudes pour dégager des besoins en renforcement de capacités ou de recyclage de leur personnel du dispositif d'encadrement en lien avec chaque attitude. Depuis un certain temps, les conseillers du public bénéficient rarement de renforcement de capacité du fait de l'absence ou insuffisance de financement du conseil.
- Harmoniser les compréhensions des acteurs sur l'AE à travers le renforcement de capacités des conseillers agricoles. Les treize (13) principes opérationnels ne sont pas bien connus par les acteurs du conseil. Aussi, certains pensent que l'AE c'est de

l'agriculture biologique donc une opposition à l'utilisation des intrants de synthèse. Ce qui les fait que ces conseillers pensent que l'AE ne peut pas nous permettre de relever le défi de la souveraineté alimentaire dans un contexte d'accroissement de la population.

- Recyclage des conseillers agricoles qui sont sur le terrain sur les approches participatives de conseil agricole comme les Champs Ecoles Paysans (CEP) dans leurs principes initiaux et de mieux contrôler la qualité de sa mise en œuvre par les conseillers agricoles. Le CEP est un outil de cocréation de connaissances entre le producteur et le conseiller dont la mise en œuvre réussie renforce les capacités du conseiller sur la facilitation, le leadership, l'élaboration d'une vision, etc.

A court terme (deux à trois ans), il faut :

- Favoriser l'accompagnement des expérimentations paysannes et l'animation des processus d'innovation multi-acteurs par les conseillers agricoles qui sont des moyens de partage d'expériences et d'apprentissage. Les expérimentations/outils de vulgarisation portent essentiellement sur les solutions/innovations développées par la recherche. Il n'existe pas pour le moment une stratégie de capitalisation des savoirs locaux à plus forte raison leur diffusion.
- une décentralisation coordonnée et effective (capacités de prise de décision, accompagnée de la disponibilité des ressources humaines, financières et logistiques adéquates) des systèmes de conseil agricole et en renforçant l'ancrage territorial. Un conseiller agricole motivé ne peut donner que le meilleur de lui-même pendant ses interventions sur le terrain. Plus un conseiller intervient beaucoup sur le terrain, plus il apprendra de ces erreurs en matière d'attitudes vis-à-vis du monde rural pour mener à bien ses activités. Certains services déconcentrés publics du développement rural ne sont que l'ombre d'eux-mêmes. Ces conditions pitoyables de travail des conseillers ne font que les misérabiliser affectant ainsi leur efficacité et efficience sur le terrain.
- Organiser des journées de dialogue intergénérationnelles entre les conseillers agricoles pour le partage des expériences vécues sur le terrain. Les témoignages des conseillers les plus expérimentés sur le conseil agricole pourront susciter un changement d'attitude des conseillers les moins expérimentés. Il s'agit d'un apprentissage entre pairs.

A moyen terme (trois à cinq ans), il faut :

- Introduire dans les curricula des centres, écoles et universités de formation des conseillers agricoles un module sur la « démarche d'appui à l'innovation endogène »

dont les différentes étapes (partage de l'approche ; autodiagnostic assisté ; repérage/caractérisation ; co-expérimentation ; co-validation ; capitalisation ; la socialisation ; la diffusion ; évaluation/adoption) qui favorise l'acquisition de ces attitudes spécifiques aux conseillers agricoles.

- Réalisation des micro-vidéos par l'Etat ou un partenaire sur chaque attitude et leur diffusion auprès des acteurs du conseil agricole. Cette stratégie peut être la moins coûteuse et peut permettre de toucher en un temps record la majorité des conseillers à travers les partages via les réseaux sociaux et facilement utilisable par les smart phones.
- L'élaboration d'un Programme National de Conseil en AE (PNCA-E) et son financement systématique par le budget de l'Etat. Certes, il existe une stratégie de développement de l'AE mais sa mise en œuvre est timide du fait que les sources de financement ne sont pas clairement définies ou du moins dépend des partenaires techniques et financiers.

Au terme de cette étude, nous pouvons donc faire les recommandations suivantes :

- Correction des lacunes des conseillers agricoles par la formation et les renforcements de capacité ;
- Tenir compte des attitudes identifiées dans la promotion de l'AE par les services publics, projets, programmes, ONGs et associations qui interviennent dans le conseil agricole ;
- Révision des curricula dans les centres de formation des conseillers agricoles pour prendre en compte l'AE et ses implications.

Au vu des résultats obtenus et des questions qu'ils suscitent, nous avons en perspective :

- D'étendre l'évaluation de ces attitudes spécifiques à d'autres régions du Burkina Faso et d'autres pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) ;
- L'analyse des déterminants pouvant influencer les attitudes spécifiques dans le conseil en AE à travers des entretiens avec des dispositifs de conseil diversifiés pour bien comprendre les déterminants qui influencent l'attitude du conseiller pour la promotion de l'AE ;
- Faire le lien de ces attitudes avec les connaissances et les compétences du conseiller agricole

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- **Andréane G., 2016.** Les pratiques agroécologiques dans les exploitations agricoles urbaines et périurbaines : pour la sécurité alimentaire des villes d'Afrique Subsaharienne. 104p.
- **Alain F., 2019.** 7 habitudes pour se former tout au long de la vie, 142 pages.
- **ACF (Action Contre la Faim), 2018.** Promouvoir l'AE, 4 pages.
- **Adolph B., 2011.** Rural Advisory Services Worldwide: A Synthesis of Actors and Issues. Global Forum for Rural Advisory Services, Lindau, Switzerland, 42 pages.
- **Agrisud International, 2010.** Guide : AE en pratiques. Paris : s.n.
- **Altieri M., 1992.** Agroecological foundations of alternative agriculture in California. Agric Ecosyst Environ.
- **Altieri M.A., 1995.** Agroecology: The science of Sustainable Agriculture (2nd ed.), Westview press.
- **Altieri M., Clara I., 2005.** *Agroecology and the Search for a Truly Sustainable Agriculture, Basic textbooks for environmental training (Vol.9); United Nations Environmental Programme, Environmental Training Network for Latin America and the Caribbean.* s.l. : United Nations Environmental Programme. Environmental Training Network for Latin America and the Caribbean. Vol. IX.
- **Beckers J., 2002.** Développer et évaluer des compétences à l'école : vers plus d'efficacité et d'équité, bruxelles : Labor.
- **Bellier S., 1999.** « La compétence », in P. Carré. & P. Caspar (Eds.), *Traité des sciences et des techniques de la formation* (p. 223-244), Paris : Dunod.
- **Bernard B., 2011.** L'AE, une solution ? défis sud n° 103- Bimestriel - octobre, novembre 2011, 12 pages.
- **Chauvigné, C., & Coulet J., 2010.** L'approche par compétences : un nouveau paradigme pour la pédagogie universitaire ? *Revue Française de Pédagogie*, 172 pages.
- **Chombart de Lauwe J., Poitevin J., Tirel J. C., 1969.** Nouvelle gestion des exploitations agricoles. 2e édition, Paris, Dunod, 509 pages.
- **Christophe R., Patrick D., 2023.** Le conseil en AE en Afrique de l'Ouest : constats et leviers stratégiques pour son développement, 24 pages.
- **Christophe R., Patrick D., 2019.** Relancer le conseil et la vulgarisation agricoles en Afrique subsaharienne, 122 pages.

-
- **Abdoulaye C., Mélanie N., Souleymane Y., Claude A. S., Jean De Dieu S., Mamadou T., Prosper Z., 2018.** Analyse des parties prenantes du secteur de l'agriculture biologique et de l'AE au Burkina Faso : Résultats par la méthode « RAAKS », 48 pages.
- **CIDSE, 2018.** Les principes de l'AE vers des systèmes alimentaires socialement équitables, résilients et durables. Bruxelles : s.n., 7 pages.
- **Coulet, J. C., 2011.** La notion de compétence : un modèle pour décrire, évaluer et développer les compétences. Le Travail Humain, 74 pages.
- **Daniel T., 1997.** Mouvement paysan et services d'appui en Afrique : réflexions à partir du cas du Burkina Faso, 10 pages.
- **De Shutter O., 2014.** *Notre modèle agricole est à bout de souffle.* [interv.] Gilles van Kote. 29 Avril 2014.
- **Duhamel S., Olry P., et Cerf M., 2021.** Apprendre à déceler le potentiel de développement des situations de travail : l'exemple de conseillers agricoles face aux enjeux de l'AE, 27 pages.
- **Fabienne M., 2008.** La relation attitude-comportement : un état des lieux, 11 pages.
- **FAO (Food and Agriculture Organization of the united nation), 2015.** *Guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables.*
- **FAO, 2016.** Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, 10 pages.
- **FAO, 2020.** Le potentiel de l'AE pour renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes alimentaires face au changement climatique, 8 pages.
- **FAO, 2019.** Favoriser l'autonomisation des femmes pour renforcer l'agriculture, 24 pages.
- **Faure G., 2007.** L'exploitation agricole dans un environnement changeant : innovation, aide à la décision et processus d'accompagnement. Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Bourgogne, 222 pages.
- **Faure G., Dugué P., Fongang G., 2019.** Diversité des formes de conseil agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre, Grain de sel no77, 2019.
- **Faure G., Pautrizel L., de Romémont A., Toillier A., Odru M., et Havard M., 2015.** Le Conseil à l'exploitation familiale pour renforcer les compétences entrepreneuriales. Note 8. Note du GFRAS sur les bonnes pratiques de services de vulgarisation et de conseil rural. GFRAS : Lindau, Suisse

- **FAO, 2018.** Les 10 éléments de l'AE guider la transition vers des systèmes alimentaires et agricoles durables. 15 pages.
- **FAO, 2015.** Rôle de la FAO dans l'agriculture urbaine. In Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, L'agriculture urbaine. <http://www.fao.org/urban-agriculture/fr/>
- **Scholle et al., 2015.** Pratiques agroécologiques et agroforestières en zone tropicale humide. 308 pages.
- **INSD (Institut Nationale des Statistiques et de la Démographie), 2022.** Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2019. Synthèse des résultats définitifs juin 2022.
- **Guillot M.-N., Cerf M., Petit M.-S., Olry P., Omon B., 2013.** Développer la capacité des conseillers à agir face à la diversité des situations de conseil en grande culture. Économie rurale, 74 pages.
- **Gaétan L., 2007.** Profil des compétences génériques d'un conseiller agricole, 6 pages.
- **Henri B., 2004.** Attitudes professionnelles, p2.
- **JAGRO, 2016.** L'AE, une solution ?
- **Jonnaert P., Ettayebi M., Defise R., 2009.** Curriculum et compétences. Bruxelles: De Boeck.
- **Labarthe P., Laurent C., 2011.** Économie des services et politiques publiques de conseil agricole, Cahiers Agricultures, vol. 20, n° 5, p. 343-351.
- **Le Boterf G., 1999.** De la compétence à la navigation professionnelle. Paris : Les Éditions d'organisation.
- **Lies D., Charlotte L., 2020.** Identifier le « conseiller en innovation », les compétences, les besoins de qualification et la structure organisationnelle, 46 pages.
- **Lin B. B., Chappell M. J., Vandermeer J. H., Smith G. R., Perfecto I., Quintero E., Bezner Kerr R., Griffith D. M., Ketcham S., Latta S. C., McMichael P., McGuire K., Nigh R., Rocheleau D., & Soluri J., 2011.** Effects of industrial agriculture on climate change and the mitigation of small-scale agro-ecological farms. *CAB Reviews: Perspectives in Agriculture, Veterinary Science, Nutrition and Natural Resources*, 6(020), 1-18.
<http://webapps.lsa.umich.edu/ummz/fishes/publications/pdf/2011%20mitigation%20by%20small%20farms.pdf>

- **Malick C., 2018.** Analyse d'un dispositif de conseil usant des Technologies de l'Information et de la Communication en contexte réglementé : Cas du dispositif de l'UNPCB pour le programme de promotion du coton biologique et équitable, 169 pages.
- **MAEP (Ministère de l'Agriculture de L'Elevage et de la Pêche), 2018.** Stratégie Nationale du Conseil Agricole (SNCA) 2018-2025. République du Bénin. 91 pages
- **MARAH (Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales et Halieutiques), 2023.** L'état des lieux, défis et options d'amélioration de l'efficacité du dispositif d'appui conseil et vulgarisation du secteur agropastoral. Version provisoire. 49 pages.
- **Martinot G., 2007.** Trust and contracting in Agri-Food Hybrid structures. In Fritz M., Rickert U., Chieffer G. (Eds.), Proceeding of the 1st international Forum on Innovation and System Dynamics in Food Networks, February 15-17, Innsbruck-Igls, Austria, 483 pages
- **MEEVCC, 2020.** Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso. Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique (MEEVCC). Ouagadougou, Burkina Faso.
- **Moumouni I., EL AMRANI M., Ndène S., 2021.** Interview croisée de 3 experts du conseil agricole au Bénin, Maroc et Sénégal, [interv.] Réseau FAR, janvier 2021.
- **Nabil W., Nawal G., Ahmed S., Christa V., (2013).** Effets secondaires des insecticides sur ennemis naturels et possibilité de leur intégration dans les stratégies de protection des végétaux, 55 pages.
- **ONU, 2015.** World Population Prospects: The 2015 Revision. New York, Organisation des Nations Unies, 59 pages.
- **Félix O., Parfait K. T., 2022.** Transition agroécologique dans le maraîchage au Burkina Faso : entre contraintes, pistes et espoirs, 20 pages
- **Patrick V., 2011.** Qu'est-ce que l'AE ? défis sud n° 103- Bimestriel - octobre, novembre 2011, pages 8-12.
- **Patrik W., 2018.** L'AE : reconnecter l'homme à son écosystème, 40 pages.
- **Postiaux N., Bouillard P., Romainville M., 2010.** Référentiels de compétences à l'université. Recherche et Formation, 64 pages.
- **Rapport SNVACA, 2010.** Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole, 68 pages.
- **Roux A., 2020.** Le conseil agricole stratégique au cœur de la transition agroécologique.

- **Salifou O., 2012.** Les organisations de producteurs en Afrique de l’Ouest et du Centre : attentes fortes, dures réalités. Le cas du Burkina Faso, 135 pages.
- **Sfetcu N., 2023.** La connaissance, DOI : dans Telework, <https://www.telework.ro/fr/la-connaissance-2/>
- **SND-AE, 2023.** Stratégie Nationale de Développement de l’AE au Burkina Faso (2023-2027), 42 pages.
- **Sulaiman V. R., Davis K., 2012.** Le « Nouveau Conseiller Agricole » : rôles, stratégies et capacités pour renforcer les services de vulgarisation et de conseil. Forum mondial pour le Conseil rural Novembre 2012, 24 pages.
- **Sylain B., René B., Parice B., Amandine L., 2013.** AE, une transition vers des modes de vie et de développement viables, 36 pages.
- **Saydou B., 2013.** Caractérisation des dispositifs d'accompagnement des Exploitations Agricoles Familiales vers l’intensification durable au Burkina Faso. 100 pages.
- **Triomphe B., Floquet A., Letty B., Kamau G., Almekinders C., Waters-Bayer A., 2016.** Mieux évaluer et accompagner l’innovation agricole en Afrique. Leçons d’une analyse transversale de 13 cas d’études. Cah. Agric. 25 : 64003.
- **Yann Desjeus., Faure G., Gasselin P., Rebufel P., 2009.** Synthèse bibliographique sur le conseil agricole, 138 pages.
- https://cna-burkina.org/IMG/pdf/organisation_et_fonctionnement_cna_cra.pdf
- <https://lesdefinitions.fr/?s=>
- <https://www.grainesdepaix.org/fr/ressources/dictionnaire/attitude>
- <https://lesdefinitions.fr/connaissance>
- <https://icea.qc.ca/fr/search/node/>
- <https://www.oxfamfrance.org/climat-et-energie/transition-ecologique/>

Table des matières

SOMMAIRE	i
REMERCIEMENTS	iii
Résumé	iv
Abstract	v
Sigles et abréviations	vi
Liste des tableaux	viii
Liste des figures	viii
Liste des annexes	viii
INTRODUCTION	1
I. Contexte	1
II. Problématique de l'étude	2
2.1. Le conseiller agricole à l'épreuve de la promotion de l'AE	2
2.2. La timide appropriation de l'AE par le conseil agricole	3
2.3. En quoi les attitudes sont importantes pour le conseiller agricole ?	3
2.4. Questions de recherche	4
2.5. Objectifs et hypothèses	4
- Objectifs	4
3.2. Hypothèses	5
Chapitre I : Revue de littérature sur le conseil en AE	6
I. Généralités sur l'AE	6
1.1. Définition de la transition écologique	6
1.2. Définition de la transition agroécologique	6
1.3. Définition de l'agroécologie	6
1.4. Les principes de l'agroécologie	8
1.5. Cadre institutionnel et organisationnel de l'agroécologie au Burkina Faso	9
1.5.1. Bref aperçu de l'AE au Burkina Faso	10
1.5.2. Cadre institutionnel de l'AE au Burkina Faso	11
1.6. Généralités sur le conseil agricole	11
1.6.1. Clarification de concepts	11
- Attitude	11
- Conseil agricole	12
- Le conseiller agricole	12
- Services de conseil rural	12
- Dispositif de conseil agricole	13
- Système national de conseil agricole (SNCA)	13
1.6.2. Les principaux dispositifs de conseil agricole au Burkina Faso	14

1.6.3. Les dispositifs de conseil de l'Etat	15
1.6.4. Les dispositifs de conseil des organisations de profession agricole (les OP et de leur faitières).....	15
1.6.5. Les dispositifs de conseil du secteur privé (ONG ; les bureaux d'étude)....	16
Chapitre II : démarche méthodologique de l'étude	18
I. Zone d'étude	18
II. Méthodes.....	19
2.1. Identification des attitudes spécifiques	19
2.2. Evaluation des attitudes des conseillers agricoles.....	20
2.3. Mesures pour faciliter l'acquisition des attitudes nécessaires aux conseillers en AE.....	21
2.4. Collecte des données	21
CHAPITRE III : RESULTATS ET DISCUSSION	24
3.1. RESULTATS DE L'ETUDE.....	24
3.1.1. Caractérisation des structures enquêtées.....	24
3.1.2. Typologie des attitudes spécifiques nécessaires pour le conseiller en AE	24
3.1.3. Evaluation des attitudes des conseillers agricoles	29
3.1.4. Niveau d'acquisition des attitudes spécifiques par les conseillers agricoles	30
3.2. DISCUSSION DES RESULTATS	39
CONCLUSION.....	43
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	x
Table des matières.....	xv
ANNEXES.....	xvii

ANNEXES

Annexe 1: la définition adaptée de chaque principe

Intitulé et définition du principe	Exemples
<p>1. Recyclage.</p> <p>Privilégier les ressources renouvelables locales et issues du recyclage des matériaux/ressources de base, dans la mesure du possible, les cycles de ressources de nutriments et de biomasse. Le recyclage peut avoir lieu aussi bien au niveau de l'exploitation agricole qu'au niveau des paysages grâce à la diversification et à la création des synergies entre les activités</p>	<p>Fabrication et utilisation du compost, valorisation des déchets ménagers et des résidus de récolte et des arbres (BRF) pour la fertilisation des sols ; déchets agroindustriels ou artisanaux pour l'alimentation animale ; recycler des déjections animales dans le compostage pour la fertilisation des champs etc.</p> <p>Intégration agriculture - élevage</p>
<p>2. Réduction des intrants</p> <p>chimiques et autonomisation des producteurs. Réduire ou éliminer la dépendance vis à vis des intrants chimiques de synthèse et renforcer l'utilisation des intrants produits localement par les producteurs eux-mêmes ou d'autres acteurs locaux (Production et circulation libre des semences paysannes)</p>	<p>Utilisation des semences paysannes et de la fumure produite sur la ferme, biopesticides achetés ou produits pour protéger les cultures, pratiquer les associations culturales et le sarclage mécanique pour réduire l'enherbement et le recours aux herbicides, etc.</p>
<p>3. Santé du sol.</p> <p>Garantir et améliorer la santé et le fonctionnement (biologie, chimie structure, texture etc) du sol pour favoriser</p>	<p>Adoption des pratiques de gestion durable des terres ; recours aux pratiques de semis sans labour, du paillage, utilisation de la fumure organique, agroforesterie ; etc.</p>

<p>la croissance des plantes, en particulier par la gestion de la matière organique et l'intensification de l'activité biologique du sol.</p>	
<p>4a. Améliorer la santé des animaux Avec des médicaments, pratiques d'élevage basées sur l'AE. Améliorer la prévention et la santé des animaux à travers des pratiques et solutions qui sont basées sur des produits naturels disponibles localement. Qualité de l'alimentation</p>	<p>Limiter le recours aux intrants / médicaments produits chimiques souvent importés, utiliser les plantes médicinales disponibles localement etc.</p>
<p>4b. Amélioration et promotion du bien-être animal. Favoriser des pratiques et modes de conduite d'élevage qui réduisent ou évitent le stress et la maltraitance des animaux, et toute atteinte à leur intégrité physique</p>	<p>Respect des normes d'élevage exemple : nombre de sujets / m², habitat approprié, propreté des locaux, alimentation et soins de qualité, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemple du dressage des animaux de trait - Abattage des animaux - Conduite des animaux de compagnie
<p>4. Biodiversité. Préserver et accroître la diversité génétique et fonctionnelle des espèces, la diversité fonctionnelle (relations entre les éléments du système) et les ressources génétiques dans le temps et dans l'espace aux niveaux du champ, de l'exploitation agricole et du paysage</p>	<p>Diversification des espèces élevées ou cultivées au sein de l'exploitation, utilisation de plusieurs variétés de semences pour les cultures végétales ou de races animales pour le cas de l'élevage ; préservation des variétés locales / paysannes, favoriser le développement des auxiliaires des cultures par l'installation de haie-vives et de plantes refuges etc.</p> <p>Biodiversité associée (exemple : abeilles, vers de terre).</p>

Intitulé et définition du principe	Exemples
<p>6. Synergies. Favoriser les interactions écologiques positives, l'intégration et la complémentarité parmi les éléments des agroécosystèmes (animaux, cultures, arbres, sol et eau).</p>	<p>Agroforesterie, système de rizipisciculture, intégration agriculture-élevage, etc.</p>
<p>7. Diversification économique. Diversifier les sources de revenus des exploitations en veillant à minimiser les risques sociaux, économiques et financières pour les petits producteurs (surendettement, etc.) en augmentant leurs capacités de création de valeur ajoutée pour répondre à la demande des consommateurs.</p>	<p>Promouvoir la diversification des activités économiques pour augmenter les sources de revenus des exploitations agricoles ; promouvoir des systèmes mixtes ou intégrés agriculture – élevage et les activités de transformation de la production agricole en tenant compte de la demande du marché etc.</p>
<p>8. Co-crédation des connaissances. Renforcer la co-crédation et le partage horizontal des connaissances, y compris l'innovation locale et scientifique, en particulier au moyen d'échanges entre agriculteurs.</p>	<p>Facilitation des échanges et des apprentissages entre les agriculteurs, appui aux groupes de producteurs innovateurs et capitalisation de leurs expériences, facilitation de la participation des producteurs à la planification et la gestion des activités de recherche, etc.</p>
<p>9. Valeurs sociales et types d'alimentation. Crédier des systèmes alimentaires qui se fondent sur la culture, l'identité, la tradition, l'équité sociale et l'égalité des sexes des communautés locales, et qui garantissent un régime alimentaire sain, diversifié et adapté aux saisons et à la culture.</p>	<p>Promotion d'une agriculture sensible à la nutrition, qui permet d'avoir une alimentation riche et diversifiée pour tous et en premier lieu les ménages agricoles ; prise en compte des habitudes alimentaires locales et amélioration de leur valeur nutritionnelle, etc.</p>

Intitulé et définition du principe	Exemples
<p>10. Équité.</p> <p>Garantir des moyens d’existence dignes et fiables pour toutes les parties prenantes qui interviennent dans les systèmes alimentaires, en particulier les petits agriculteurs et les ouvriers permanents ou temporaires, grâce au commerce équitable, à des conditions de travail justes et à un traitement équitable des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Justice sociale pour les producteurs</p> <p>Reconnaître les efforts engagés par les producteurs en AE</p>	<p>Prise en compte et développement des solutions aux besoins spécifiques des jeunes, des femmes et d’autres groupes vulnérables ; contribution au développement du commerce équitable ; promotion des innovations et des pratiques qui allègent ou n’augmentent pas la charge de travail des femmes, jeunes et autres personnes vulnérables, etc.</p>
<p>11. Connectivité.</p> <p>Garantir la proximité et la confiance entre les producteurs, les acteurs des maillons intermédiaires (exemple transformateurs, commerçants, etc.) et les consommateurs au moyen de la promotion de circuits de distribution équitables et courts et de la réintégration des systèmes alimentaires dans les économies locales</p>	<p>Mise en relation des producteurs et des consommateurs, appui au développement des marchés de proximité pour les produits locaux, mise en relation avec les acteurs des chaînes de valeurs et les fournisseurs des autres services agricoles</p>
<p>12. Gouvernance des terres et des ressources naturelles.</p> <p>Renforcer les structures institutionnelles pour :</p> <p>(i) améliorer, notamment, la reconnaissance et le soutien apportés aux exploitations familiales, aux petits agriculteurs et aux paysans producteurs et (ii) assurer une gestion</p>	<p>Faciliter la mise en place des mesures pour l’accès inclusif et équitable au foncier et aux ressources naturelles, système de prévention et de gestion des conflits, etc.</p>

<p>durable des ressources naturelles et génétiques équitables et au service de tous</p> <p>Prise en compte des cas spécifiques des femmes, des jeunes et des groupes vulnérables</p>	<p>Renforcer la sécurité des régimes fonciers,</p>
<p>Intitulé et définition du principe</p>	<p>Exemples</p>
<p>13. Participation.</p> <p>Encourager l'organisation sociale et la participation accrue et inclusive des producteurs agropastoraux, des commerçants, des transformateurs et des consommateurs à la prise de décision afin de favoriser la gouvernance décentralisée et la gestion adaptative locale des systèmes agricoles et alimentaires.</p>	<p>Création et renforcement des organisations des producteurs, appui à la participation des producteurs à la gestion des interprofessions et des conseils des filières, développement des capacités de leadership et de négociation, etc.</p>

Source : *rapport atelier ACOTAF (2022) adaptée de HPLE (2019)*

Annexe 2: liste des structures identifiées pour les entretiens

Structures	Association	ONG	Public	Entretien réalisé
FAO		X		Oui
ARFA	X			Non
INADES-FORMATION		X		Oui
FERT		X		Non
APIL		X		Oui
3AO	X			Non
DIOBASS		X		Oui
CNABio	X			Oui
DVRD			X	Oui
DDPA			X	Oui
DRARAH-CO			X	Oui
AUTRE TERRE		X		Non

TERRE ET HAMANISME		X		Oui
AVSF		X		Oui
AGRINOVIA			X	Non
INERA			X	Non
UNB			X	Non
CPF			X	Non
CNA			X	Oui
UNPCB	X			Non
20	4	8	8	11

Commentaire : nous avons pu réaliser des entretiens auprès de onze (11) structures soit 55% des structures initialement prévues pour les entretiens.

Annexe 3: guide d'entretien pour l'identification des attitudes spécifiques nécessaires au conseiller agricole pour la promotion de l'AE

--	--	--

Nom et prénom de l'enquêteur _____

téléphone _____ Email _____

Nom et prénom de l'enquêté : _____

téléphone _____ Email _____

Fonction de l'enquêté : _____

I. Caractérisation de la structure

1.1. Le nom de la structure : _____

1.2. Année de création _____ Siège _____

1.3. Profil de la structure (Ministère, bureaux d'étude, association, groupement de base, union, fédération, confédération, ONG,) _____ nombre de membre _____

La zone d'intervention ?

(Provinces) _____

1.4. Structuration du dispositif de conseil agricole de la structure

Types de conseillers	Rôles/Fonctions	Nombre de conseillers	Taille du groupe (producteurs) à encadré

1.5. Est-ce que vous travaillez sur l'AE ? oui ____ non ____ si oui, depuis combien d'années ?

1.6. Est-ce que tous les types de conseillers sont impliqués dans l'AE ? oui ____ non ____ si oui,

1.7. Quels sont les profils des conseillers impliqués dans l'AE ?

1.8. Compréhension et motivation de l'AE pour la structure

Votre compréhension de l'AE	
Quel est l'intérêt de l'AE	
Vos motivations d'engagement dans l'AE	
Vos principales activités de terrain sur l'AE	

II. Prise en compte de l'AE par la structure en fonction des principes et profil des conseillers

2.1. Existence d'une stratégie d'intervention en AE (document qui cadre votre intervention sur l'AE) ? oui ____ non ____

2.2. si oui, peut-on avoir une copie de ce document ? oui ____ non ____ (si non pourquoi ce document ne peut pas être partagé ? _____)

2.3. si pas de stratégie, sur quelle base vous fondez votre intervention en AE ? _____

2.4. Avez-vous connaissance des treize (13) principes opérationnels de l'AE ? oui ____ non ____.

2.5. Si oui, quels sont les principes qui sont pris en compte par votre structure ? _____

2.6. si non, expliquer les 13 principes et lister ceux sur lesquels la structure travaille à l'issue des explications sur les principes _____

2.7. Par rapport aux principes sur lesquels vous travaillez, avez-vous des profils de conseiller pour chaque principe ou vos conseillers travaillent tous sur l'ensemble de ces principes ?

Principes de l'AE pris en compte par la structure	Profils de conseillers qui travaillent sur le principe au sein de la structure

III. Identification des attitudes des conseillers en fonction de la promotion de chaque principe de l'AE pris en compte par la structure

3.1. Attitudes nécessaires pour la prise en compte des principes développés par la structure

Principes mis en œuvre par la structure	Attitudes nécessaires aux conseillers	Quelles sont les attitudes qui font défaut	Comment combler ces insuffisances ?

3.2. Avant de commencer la promotion d'un principe, est-ce que vous faites des renforcements des attitudes des conseillers ? oui _____ non _____

3.3. Si oui, comment identifiez-vous les besoins de formation sur les attitudes et les compétences que la formation doit combler ? _____

- 3.4. Est-ce que vous êtes intéressés à ce qu'on puisse travailler avec vos conseillers dans la suite de ces travaux pour évaluer leur niveau par rapport aux connaissances, compétences et attitudes pour la prise en compte de chaque principe ? oui _____ non _____
- 3.5. Si non, quelles sont les raisons de ce refus ? _____

Annexe 4: caractérisation des structures enquêtées

Structures	Missions	Année de création
Organisation Non Gouvernementale		
Terre et Humanisme	Transmission de l'AE comme pratique et éthique visant l'amélioration de la condition de l'être humain et de son environnement naturel	1994 et 2017 au Burkina Faso
APIL	Apporter aux petites exploitations familiales des innovations techniques et organisationnelles qui garantissent l'amélioration durable de leurs conditions de vie et d'existence.	1998
AVSF	Soutenir et accompagner les communautés rurales et organisations paysannes du monde entier pour les sortir de l'assistanat et de la pauvreté, en leur donnant les moyens d'accéder à l'autonomie alimentaire et économique.	2015 au Burkina Faso

Inades-formation	Travailler à la promotion sociale et économique des populations, en accordant une importance toute particulière à leur. Participation libre et responsable à la transformation de leurs sociétés	1975
DIOBASS	Contribuer au renforcement des mouvements paysans en renforçant leurs capacités d'analyse et d'organisation en vue de mener des actions, répondant à leurs préoccupations. Promouvoir le développement local par l'appui à la recherche-action paysanne. Accompagner la professionnalisation des membres sur le plan technique et organisationnel : formation, information, communication ; Défendre les intérêts des membres, de l'Agriculture familiale.	1995
FAO	soutenir les gouvernements et ses partenaires à concevoir des politiques et des programmes pour lutter contre la faim et promouvoir la sécurité alimentaire et une agriculture durable pour des millions de personnes à travers le monde	

Services publics		
DVRD	Mise en œuvre des activités assignées par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques en lien avec le développement rural	1960
DDPA		
DRARAH-CO		
Association et OPB		
CNABio	Contribuer au développement de l'AE au Burkina Faso par la création d'un cadre législatif et réglementaire favorable au développement de l'agriculture biologique.	2011
CNA	Promotion des intérêts des producteurs du secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique, auprès des pouvoirs publics et des autres acteurs du développement.	30 juin 1995

Source : auteur (enquête terrain)

Annexe 5: outil d'évaluation des attitudes des conseillers agricoles pour la promotion de l'AE

I. Profil socio-économique des conseillers agricoles

- Age
- Nom et prénom
- Genre
- Formation professionnelle
- Formation académique
- Nombre d'années d'expérience professionnelle
- Quel est le statut de l'organisation qui vous emploie actuellement ? : a) ministère de l'agriculture et des ressources animales ; b) ONG ; c) organisation des producteurs d) bureau d'études ; e)
- Quel est votre niveau de formation académique le plus élevé ? a) Master / ingénieur ; b) License ; c) maîtrise, d) technicien supérieur, e) technicien ; f) médecin vétérinaire, g) infirmier véto, h) autre (à préciser) _____
- Depuis combien d'année travailler vous comme conseiller agricole ?
- Quelle est votre position actuelle dans l'organisation qui vous emploie : a) conseiller agricole de terrain b) responsable d'une unité de vulgarisation (ZAT), c) spécialiste, d) gestionnaire d'équipe
- Avez-vous reçu des formations sur l'AE ? a) oui b) non
 - o Si oui, sur quelles dimensions ?
 - Les pratiques agroécologiques
 - La dimension sociale de l'AE
 - La dimension économique
- Est-ce que votre organisation évalue souvent votre performance ? a) oui b) non

Si oui, quels sont les principaux critères pris en compte pour cette évaluation :

- Nombre de producteurs touchés ?
- Taux de réalisation des objectifs
- Niveau de satisfaction des producteurs par rapport à la qualité des services fournis
- Autres _____

II. Grille évaluation des attitudes

1. Écologiste

Dans quelles mesures les considérations environnementales doivent-elle être prises en compte lors du diagnostic et de la formulation participatives des solutions par le conseiller agricole ?

Scores	Descriptif
0	Les solutions basées sur les intrants chimiques de synthèse et le progrès génétique sont plus efficaces et plus rapides que les solutions basées sur la nature, dont les résultats sont encore très faibles et aléatoires. Le plus important c'est la capacité des solutions proposées à améliorer les rendements et les revenus des producteurs. Les effets potentiels des solutions sur l'environnement ne sont pas trop importants.
1	Les solutions basées sur la nature peuvent être intéressantes, mais principalement dans le cas où les conséquences environnementales des autres types de solutions sont de plus en plus constatées. Les solutions basées sur les intrants externes restent les plus efficaces. Les innovations doivent être évaluées plus par rapport à leur contribution à l'amélioration des revenus que par rapport à leurs impacts environnementaux dans un contexte d'explosion démographique.
2	Le recours aux solutions basées sur la nature peut améliorer l'efficacité et la pérennité des solutions reposant sur les intrants externes. Une combinaison des deux types de solutions est judicieuse. Les aspects environnementaux et sociaux doivent désormais être intégrés dans les critères d'évaluation des solutions développées pour répondre aux difficultés des producteurs. Mais les critères environnementaux et sociaux ne sont pas plus prioritaires que les critères économiques et techniques des innovations.
3	Face à chaque difficulté rencontrée par les producteurs, le conseiller doit d'abord chercher systématiquement des solutions locales basées sur la nature ou les bio-intrants. Par ailleurs, il veille à ce que les solutions développées aient le moins d'effets et d'externalités négatives possibles sur l'environnement et contribuent également à renforcer l'autonomie des producteurs. Les impacts à court ou long terme des technologies agricoles sur l'environnement et les sociétés sont plus importants que le niveau de leur contribution effective à l'amélioration des rendements et des revenus. Le recours aux intrants chimiques de synthèse ne doit se faire qu'en cas d'extrême nécessité.
N	Je n'en sais rien

2. Accompagnateur

D'après-vous quelle est la principale mission du conseiller agricole ? Quelles en sont les implications de cette mission dans l'offre de conseil agricole et les interactions entre le conseiller et les producteurs ?

Options	Descriptif
0	Le conseil agricole a pour mission de diffuser les innovations et technologies agricoles « modernes ». Les producteurs doivent respecter scrupuleusement les techniques que le conseiller leur apporte. Aller dans le sens des producteurs pourrait les faire croire que le conseiller n'a pas d'expériences. Le producteur n'a pas toutes les connaissances et capacités nécessaires pour choisir lui seul les technologies et les innovations qui pourraient l'aider. L'agenda du conseil agricole est décidé par l'agence de conseil et non par les producteurs, il porte principalement sur les questions techniques, les questions relatives à la gestion de l'exploitation sont peu abordées.
1	L'intervention du conseiller agricole est centrée sur la diffusion des innovations. Le conseiller agricole garde l'initiative sur la proposition de solutions aux difficultés des producteurs, mais il fait l'effort de bien les expliquer et les soumettre à l'avis des producteurs. Le conseiller ne cherche pas à identifier les contraintes à l'adoption des solutions proposées.
2	L'offre de conseil agricole va au-delà de la vulgarisation et intègre dans une certaine mesure les activités de renforcement des capacités, d'aide à la décision et d'appui à la structuration en fonction des cas. L'interaction entre le producteur et le conseiller est effective et horizontale, mais se déroule principalement lors des étapes diagnostic et co-élaboration des solutions. L'appui du conseiller agricole est inexistant sinon faible lors des étapes portant sur la mise en œuvre et l'évaluation (notamment ex post) des solutions.
3	Le rôle du conseiller est d'accompagner les producteurs dans la recherche des solutions aux difficultés qu'ils rencontrent. Il n'impose pas de solution, mais apporte des éventuelles informations complémentaires, un regard extérieur sur les pistes de solutions identifiées par le producteur. Il cherche à comprendre la logique et la rationalité des pratiques des producteurs, et à mobiliser lorsque nécessaires des références innovantes pour améliorer la qualité et l'efficacité des solutions envisagées par les producteurs. Il aide le producteur à vérifier, à travers une évaluation ex ante) que les solutions développées ne vont pas produire d'externalités négatives sur le fonctionnement (exp. allocation du travail) et la performance (coût de production etc.) de l'exploitation agricole. Au cas échéant, il cherche avec les producteurs des solutions alternatives ou alors des mesures pour gérer les contraintes émergentes. L'offre de conseil va au-delà de la vulgarisation et intègre, en fonction de la demande, des activités d'aide à la décision, de renforcement des capacités, d'intermédiation et d'appui à la structuration.
N	Je ne sais pas

3. Enquêteur

Dans le cadre de ses activités, quelle importance les conseillers agricoles doivent-ils accorder à l'identification des causes profondes des problèmes et à la vérification des conditions d'application des solutions identifiées ?

Options	Descriptif
0	Il n'est pas nécessaire de chercher à connaître les causes profondes des difficultés rencontrées par les producteurs ou l'applicabilité des solutions proposées. Les conseillers agricoles ont déjà une bonne connaissance des difficultés grâce à l'expérience professionnelle, les fiches techniques et ou les orientations de la hiérarchie sont suffisantes.
1	L'identification des causes profondes des problèmes et des conditions d'application des solutions n'est pas nécessaire, elle doit intervenir uniquement lorsqu'on se rend compte que les solutions initialement proposées ne marchent pas sur le terrain.
2	L'analyse approfondie des difficultés est importante, elle permet de mieux identifier le type de solutions à mobiliser. Mais il n'est pas nécessaire de chercher à comprendre si les conditions d'application des solutions sont retenues, cela est plus difficile à réaliser et constitue une surcharge de travail pour le conseiller qui ne bénéficie pas d'autonomie financière.
3	L'identification des causes profondes des problèmes des producteurs doit avoir une importance capitale dans la démarche de conseil, car les problèmes rencontrés par les producteurs sont généralement plus complexes qu'il n'y paraît. Les problèmes sont souvent interconnectés ou corrélés à d'autres facteurs qu'il faut essayer de comprendre, et prendre en compte aussi bien dans le cadre du diagnostic des difficultés que dans la formulation participative des solutions. L'identification des causes profondes des difficultés des producteurs permet d'améliorer la pertinence et l'efficacité du conseil. L'enquête ne doit pas porter uniquement sur l'identification des causes des problèmes, mais aussi sur la vérification que les conditions appropriées pour l'application des solutions envisagées existent.
N	Je n'en sais rien

4. Analyste-intégrateur

Dans quelles mesures considérez-vous qu'une approche systémique (ou globale) des problèmes et des solutions pourraient améliorer la performance et l'impact du conseil ?

Options	Descriptif
0	Il n'est pas nécessaire de trop réfléchir lors de l'identification des problèmes ou la formulation des solutions. Il n'est pas nécessaire de chercher à voir des implications potentielles sur les autres plans, par exemple social, culturel, économique ou environnemental. Le conseiller agricole ne doit pas faire de l'intermédiation en facilitant les relations entre les producteurs et d'autres acteurs qui peuvent apporter un appui complémentaire dans la résolution des problèmes traités par le conseil agricole.
1	Une approche systémique des problèmes ou des solutions peut être intéressante. Mais une telle approche est lourde et doit être mobilisée uniquement au cas par cas. C'est notamment le cas des projets spécifiques qui imposent une telle démarche intégrée et fournissent des moyens nécessaires pour la mise en œuvre (ressources humaines, financières, logistiques, moyens incitatifs pour les différents acteurs concernés).
2	Une approche systémique de la résolution des problèmes vécus par les communautés est importante d'autant plus qu'elle permet de ratisser large afin de prendre en compte toutes les composantes. Par cette approche, le conseiller minimise le risque d'échec de ses interventions en impliquant tous les autres acteurs qui pourraient apporter leur contribution dans la recherche des solutions.
3	Une analyse pluridimensionnelle des problèmes et des solutions est réalisée systématiquement dans le cadre des interventions du conseil agricole. Chaque fois que nécessaire, le conseiller agricole mobilise les autres acteurs dont la contribution complémentaire pourrait être nécessaire à la résolution des problèmes traités par le conseil agricole (exp. accès au crédit agricole pour l'acquisition des équipements etc.). Une approche globale et la mobilisation raisonnée des acteurs dont les activités sont complémentaires au conseil agricole permettent d'améliorer significativement la qualité et l'impact des interventions du conseil agricole pour le développement durable.
N	Je n'en sais rien

5. Pro-autonomisation

D'après vous, dans quelle mesure le conseil agricole doit-il contribuer à doter les groupes vulnérables des capacités pour améliorer leurs moyens de subsistance, et mieux participer à la gouvernance et au développement de leur territoire ?

Options	Descriptif
0	L'autonomisation des groupes vulnérables ne constitue pas un objectif prioritaire du conseil agricole. Pendant les interventions, il n'est pas nécessaire de chercher à identifier ces groupes, ni de conduire des activités spécifiques pour réduire les causes structurelles (sociales etc.) de leur vulnérabilité. Cela peut ressembler à la ségrégation. On ne peut pas d'ailleurs compter sur les groupes vulnérables pour atteindre les objectifs assignés par la hiérarchie.
1	Le ciblage des groupes vulnérables intervient uniquement dans le cadre des projets spécifiques qui demandent d'accorder une attention particulière envers ces groupes. Ces projets ou ONG mobilisent des moyens nécessaires pour la mise en œuvre (ressources humaines, financières, logistiques, moyens incitatifs pour les différents acteurs concernés).
2	Il peut être important pour les conseillers agricoles de toujours vérifier l'existence des groupes de vulnérables et d'entreprendre des activités spécifiques pour améliorer les conditions de vie de ces groupes. Par contre, il n'est pas du rôle du conseiller agricole de chercher à s'attaquer aux causes structurelles macro (causes sociales, institutionnelles, économiques etc.) qui sont à l'origine ou renforcent la dépendance ou la vulnérabilité de certains groupes sociaux.
3	La lutte contre la dépendance ou la vulnérabilité de certains groupes est une priorité du conseil agricole. Il n'y a pas de développement rural durable sans réduction de la vulnérabilité ou de la dépendance. Dans chaque intervention, le conseiller vérifie l'existence des groupes vulnérables, cherche à en comprendre les causes, et travaille pour développer avec les acteurs concernés et d'autres parties prenantes des solutions adaptées. Des synergies et intermédiation sont réalisées avec des initiatives similaires et autres services pouvant contribuer à l'autonomisation. Le conseiller agricole sensibilise les communautés et les accompagne dans l'élaboration des stratégies pour lever des verrous sociaux et institutionnels qui maintiennent certains groupes en position de dépendance ou de faiblesse (accès au foncier, crédit, participation à la prise de décision). Des appuis sont apportés pour le développement local, et aux activités des collectivités décentralisées.
N	Je ne sais pas

6. Pro-inclusion

Dans le cadre de ses interventions dans les communautés avec une diversité sociale, comment le conseiller agricole doit-il s'y prendre ?

Options	Descriptif
0	Travailler prioritairement avec les producteurs les plus dynamiques, nantis, plus perméables aux innovations scientifiques et aux conseils qu'on leur fournit. Ce n'est pas nécessaire de faire des efforts spécifiques pour prendre en compte les groupes vulnérables. C'est une perte de temps et leur sort ne changera pas si eux-mêmes ne décident pas de faire des efforts pour être mieux reconnus et participer à la vie de la communauté.
1	Les groupes vulnérables sont pris en compte uniquement lorsque cela est formellement demandé par le bailleur qui finance les services de conseil. Le renforcement de la cohésion sociale, de l'équité ne fait pas partie des tâches du conseiller agricole. Il doit sensibiliser la communauté sur l'intérêt de la cohésion sociale, mais ne doit pas être obligé de travailler sur l'élaboration des stratégies pour renforcer cette cohésion
2	Identifier et prendre en compte dans la mesure du possible les besoins spécifiques des producteurs, des groupes vulnérables et des marginalisés, mais sans en faire une priorité. <i>On accorde la priorité à la majorité, mais on n'oublie pas les groupes vulnérables.</i> La prise en compte de toutes les couches sociales dans le conseil peut améliorer la chance de succès des interventions du conseiller agricole.
3	Identifier systématiquement les groupes vulnérables et les cadets sociaux, leur accorder une attention particulière et déployer les efforts spécifiques nécessaires pour les aider à améliorer leurs conditions et surtout mieux participer à la vie économique, sociale et culturelle de leur communauté. Le conseiller agricole doit sensibiliser les responsables et leaders des communautés et les autres groupes sociaux et les accompagner dans la recherche des stratégies pour associer les groupes vulnérables à la prise de décision sur la gestion de la communauté et des ressources locales. Le renforcement des capacités et l'inclusion des groupes vulnérables est la première priorité.
N	Je ne sais pas

7. Co-innovateur

Dans le cadre de vos interventions comme conseiller agricole, quelle importance donnez-vous à la co-construction des solutions avec les producteurs ?

Options	Descriptif
0	C'est principalement au conseiller d'identifier les difficultés rencontrées et de proposer les solutions. Les producteurs n'ont rien à proposer sinon ils auraient résolu eux-mêmes leurs difficultés. Il est prudent de promouvoir uniquement les innovations produites par la recherche agricole. L'accompagnement des expérimentations paysannes et l'animation des processus d'innovation multi-acteurs ne font pas partie du mandat du conseiller agricole.
1	La co-création des connaissances peut être utile, mais elle est rarement nécessaire et ne fait pas partie des activités prioritaires du conseiller agricole. Le conseiller agricole peut entreprendre des activités de co-création des connaissances, mais uniquement avec les producteurs les plus performants et les plus dynamiques (producteurs modèles).
2	Il est important de conduire des processus de co-création des connaissances, mais uniquement lorsqu'il n'existe pas de solutions adaptées développées par la recherche et valables localement.
3	Il n'existe pas de solutions toutes faites, et qu'il est absolument indispensable d'impliquer systématiquement le producteur (et d'autres acteurs si nécessaire) dans l'identification précise du problème, la co-construction des solutions, l'évaluation ultérieure de l'efficacité de ces solutions. Les solutions co-construites localement sont généralement meilleures que celles qui sont importées. Le conseiller doit d'encourager et d'accompagner les producteurs à expérimenter des solutions à leur difficultés. Les solutions externes ne doivent être mobilisées que lorsqu'il n'existe pas de solutions locales ou que les ressources pour les développer font défaut (exp. temps, ressources humaines, logistiques etc.)
N	Ne sait pas / ne se prononce

8. Compréhensif

D'après vous, quel climat relationnel doit prévaloir entre le conseiller agricole et les producteurs pour une collaboration efficace et durable ?

Options	Descriptif
0	Dans le cadre de ses interactions avec les producteurs, le conseiller doit avoir des règles de travail claires et être intransigeantes pour se faire respecter car les producteurs sont souvent irrespectueux et insolents. Le conseiller agricole ne doit pas chercher à comprendre et à respecter les valeurs culturelles et sociales, c'est se rabaisser et les producteurs n'auront plus de respect.
1	Le climat relationnel est empathique de temps en temps en fonction du comportement des producteurs en présence. Pendant les activités de conseil agricole sur le terrain, le choix doit être laissé à chaque producteur de participer selon ses capacités intellectuelles et physiques. Les règles de collaboration sont définies ensemble. Mais le conseiller agricole ne doit pas être obligé de sursoir à ses activités pour respecter les valeurs culturelles et sociales.
2	Le conseiller agricole crée un climat de confiance avec les producteurs, il est flexible, empathique et indulgent et compréhensif lorsque les producteurs n'arrivent pas à respecter certaines règles de collaboration. Le conseiller agricole construit son calendrier et programme d'intervention, et essaie de l'adapter en cas de contraintes de la part des producteurs.
3	Le climat relationnel doit être empathique, avec du respect mutuel et de l'écoute attentive et active. Le conseiller agricole doit toujours partir du principe que les producteurs ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font, et se mettre à la place de chaque catégorie sociale (vieux ; jeunes ; femmes ; etc.) afin de mieux comprendre sans préjugés leurs difficultés respectives. Il doit avoir une écoute active et respecter les pratiques culturelles et normes sociales. Il doit prendre les mesures nécessaires pour créer et entretenir un climat de confiance avec les producteurs, afin que ces derniers puissent s'exprimer librement et participer pleinement aux différentes activités du processus d'accompagnement. Le conseiller part de l'analyse des contraintes

	et des disponibilités des producteurs pour établir un calendrier et programme d'intervention
N	Je n'en sais rien

- D'après vous, quel est le niveau d'influence des facteurs suivants sur le
 - Les compétences techniques du conseiller
 - Le climat relationnel entre le conseiller et les producteurs
 - Le profil
 - L'ouverture du conseiller agricole